

## **Thème 3 : pour des alternatives économiques et sociales**

La FSU a, dès sa création, développé une démarche cherchant à contribuer à une alternative économique et sociale. Elle inscrit son projet syndical revendicatif dans la perspective de transformation de la société fondée sur le refus des discriminations et l'émancipation de toute forme d'exploitation, de domination, pour un monde de paix. Cette démarche s'inscrit donc dans la rupture avec les logiques capitalistes et libérales à l'œuvre qui mettent en concurrence les salariéEs, les peuples, accroissent les inégalités et la précarité, remettent en cause les droits fondamentaux. Dans le cadre de sa volonté unitaire, la FSU inscrit dans sa démarche syndicale la recherche de convergences durables et la construction de mobilisations pour la satisfaction des besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice sociale et la démocratie.

### **Partie 1 : Place du travail, « sécurité sociale », redistribution des richesses**

Dans le contexte d'une économie globalisée, et sous l'influence de la mondialisation et des politiques libérales, le visage du capitalisme s'est profondément transformé. Les collectifs de travail sont affaiblis par les nouveaux modes de management et par les politiques d'individualisation des carrières et des salaires. Les inégalités de salaires se sont accentuées, principalement au détriment des salariéEs précaires et à temps partiel, et des jeunes. L'épargne salariale et les stocks options accroissent singulièrement les inégalités de revenus tout en asséchant le financement de la protection sociale. L'explosion de la valeur des patrimoines, financiers et immobiliers, contribue fortement à l'avènement d'une société inégalitaire dans laquelle l'insécurité sociale prévaut pour un grand nombre. Les politiques fiscales adoptées ces dernières années favorisent ouvertement les plus riches et réduisent les financements publics. Les garanties collectives (protection sociale, droit du travail) sont délibérément affaiblies, alors que la précarité de l'emploi s'étend et que le chômage reste à un niveau élevé, en particulier du fait de politiques libérales. Les premières victimes de cette situation sociale en sont principalement les femmes, les jeunes, et les plus 34 âgés. Le logement est une question sociale majeure, insuffisamment traitée aujourd'hui et qui s'est aggravée ces dernières années et nécessite une politique volontariste, forte et durable. Pourtant, l'espoir dans un avenir meilleur reste vivace comme l'a montré le mouvement anti-CPE. Mais le syndicalisme, et l'ensemble du mouvement social, ne pourront mobiliser les salariés que s'ils sont porteurs d'alternatives économiques et sociales crédibles. Crédibles pour faire reculer les inégalités par une meilleure redistribution et par une protection sociale adaptée à notre temps, crédibles pour assurer une meilleure satisfaction des besoins sociaux, crédibles pour assurer une sécurité et une stabilité aux salariés. La bataille pour l'élévation des qualifications, la formation, la santé au travail, et pour le pouvoir des salariés sur leur métier est également un enjeu majeur. Le syndicalisme doit porter une attention particulière à la situation de la jeunesse et des femmes, comme à celle de la fraction précarisée des ouvriers et des employés.

#### **1.1 La place du travail**

La FSU réaffirme la valeur du travail comme l'une des clés de l'insertion dans la société, vecteur de lien social et élément structurant de la société, Il est le facteur essentiel de la création des richesses pour la société, et doit être la source essentielle de revenus pour les individus et source d'épanouissement personnel. Mais le rôle intégrateur du travail est dénaturé et remis en cause, à la fois par la montée du chômage, par l'aggravation des conditions de travail et l'accentuation et la diversification des modes de contrôle des travailleurs, la flambée des patrimoines et des revenus de la propriété. On entend beaucoup de discours sur la valeur du travail dans la société. Le travail est présenté dans le discours dominant comme facteur d'enrichissement financier (travailler plus pour gagner plus) alors que dans la période récente, celui-ci provient en grande partie de la flambée des

patrimoines. La conception du travail comme une discipline et une forme du contrôle social est sous-jacente dans l'opposition à la réduction du temps de travail et dans les injonctions à travailler plus pour gagner plus. La question de savoir à quelles conditions le travail est émancipateur est rarement posée. Pourtant, les emplois faiblement rémunérés, peu attractifs et dépourvus des protections et des garanties sociales, se multiplient.

C'est un élément important de la « crise du travail », notamment chez les jeunes, comme on l'a vu avec la crise des banlieues et le mouvement anti-CPE. Investir dans la formation des futurs salariés, doit être un des leviers permettant aux salariés de recréer au sein des organisations de travail un rapport de force favorable, leur permettant de se réappropriier la reconnaissance, le lien social, les richesses créées et de redonner corps aux espoirs d'émancipation de la personne par et dans l'activité sociale.

D'autre part les salariés sont confrontés à des mutations rapides dans les formes de gestion du personnel inspirées par le management néo-libéral. Elles sont fondées sur l'individualisation des situations, et exigent un engagement total de la personne. Le salarié doit faire constamment la preuve de son « employabilité ». En cas d'échec, il s'en sent et il en est rendu responsable. Ces pratiques en oeuvre depuis une vingtaine d'années dans les entreprises s'implantent également de plus en plus aujourd'hui dans la fonction publique. Elles provoquent la mise en concurrence des salariés entre eux et l'éclatement des collectifs de travail. Souvent accompagné de discours de culpabilisation des salariés stigmatisés comme conservateurs, privilégiés et opposés à la modernité, elles sont à l'origine de ce qui est vécu comme une souffrance au travail, une forme élémentaire de résistance, mais exprimée sous une forme individuelle à travers des identités professionnelles devenues négatives. Le besoin de reconnaissance de la personne et de la valeur du travail est à l'origine de la montée des conflits avec les hiérarchies, y compris sous la forme de la dénonciation du harcèlement moral.

Face à la valse des réformes, des injonctions parfois contradictoires, face à la perte des repères et des identités professionnelles constituées, les salariés éprouvent un sentiment d'abandon. Ils vivent douloureusement la différence qu'ils constatent entre les prescriptions et la réalité de leur travail. Ces multiples dégradations suscitent cependant en retour une forte résistance des salariés sur laquelle les organisations syndicales doivent s'appuyer pour redonner confiance au mouvement social, aider à construire les mobilisations et actions nécessaires au retour d'un travail moins traumatisant. Car dans le passé, le syndicalisme n'a pas toujours axé son travail revendicatif sur les questions de contenu du travail. Aujourd'hui, il est impossible de reconstruire du collectif sans que les salariés puissent reprendre la main sur leur métier.

C'est pourquoi les syndicats, qui le font encore insuffisamment, doivent mettre le travail au coeur de leur activité, c'est-à-dire permettre aux salariés de débattre du métier, de ses évolutions, de faciliter les transmissions d'expérience et d'aider à construire des mobilisations. Le syndicalisme n'y arrivera pas en proposant des revendications toutes prêtes, toutefois il se doit d'alimenter le débat par des propositions d'analyse et d'action, pour créer du collectif en libérant la parole des salariés et en faisant confiance à leurs capacités de réflexion et d'action. Il aide à la prise de conscience et à la réflexion des salariés notamment grâce à la formation syndicale. C'est ainsi que des identités professionnelles positives pourront émerger. Dans cette perspective, des questions aujourd'hui de fait périphériques dans l'activité syndicale, comme la santé et la formation, doivent faire l'objet de campagnes de mobilisation.

## **1-2 Quelles politiques pour l'emploi, les salaires, la protection sociale ?**

### **1-2-1 L'emploi**

La situation de l'emploi, l'état du marché du travail, du niveau de chômage en France sont les questions des questions sociales primordiales. Cela montre les enjeux qui résident autour de cette « insécurité sociale » croissante et pèse lourdement sur la situation politique, économique et sociale.

### 1-2-1-1 Les politiques d'emploi en France.

Les inégalités sociales se sont développées avec des polarisations accrues entre les très riches bénéficiant d'augmentations de leurs revenus (en particulier leurs revenus financiers et patrimoniaux) et ceux qui sont enfermés dans l'exclusion et la misère. Les mouvements d'embauches sont de plus en plus effectués dans le cadre d'une précarisation multiforme (CNE, ex. CPE, intérim, temps partiel imposé ...). Ce thème étant très sensible socialement comme vient de le démontrer la mobilisation victorieuse imposant le retrait du Contrat Première Embauche. La FSU réaffirme son objectif d'un retour rapide au plein emploi dans les meilleurs délais possibles. Cela se conjugue avec la nécessité d'éradiquer la précarité et de viser à ce que les emplois répondent à des critères de qualité. Dans ce cadre la revendication d'une véritable RTT garde tout son sens. Au contraire de ce qui s'est fait à partir des lois Aubry, la RTT doit créer de très nombreux emplois, et cela sans générer de la précarité, de la flexibilité et sans détériorer les conditions de travail de l'ensemble des salariés .

Toute politique de l'emploi de ce type suppose d'attaquer à la racine le déséquilibre constaté depuis 30 ans dans la répartition des richesses. Les gains de productivités, la valeur ajoutée créées ont été réparties au détriment des salaires. Pour renverser cette situation et revenir à un partage plus favorable aux salaires, il est aussi indispensable de s'attaquer au monopole patronal de gestion , en donnant de nouveaux droits aux travailleurs, notamment en ce qui concerne toutes les questions touchant à la marche de l'entreprise.

Dans l'immédiat, la FSU demande une concertation nationale sur l'emploi, les salaires et les revenus, dans tous les secteurs y compris la fonction publique, dont l'enjeu sera de définir les modalités du développement de l'emploi et d'une répartition équitable des richesses . Deuxièmement, les politiques macro-économiques doivent être changées pour favoriser une réelle croissance massive d'emplois, en respectant des critères écologiques et sociaux et en intégrant la dimension des relations économiques internationales entre les différents pays et continents. La satisfaction des besoins sociaux est un autre choix prioritaire dans des domaines dont l'utilité sociale est largement démontrée (santé, éducation, services à la personne, logement...).

Cela implique, entre autres, une politique de l'emploi public assise sur la préservation et l'extension des services publics, considérés non comme une charge mais comme un investissement collectif. Cette politique doit revêtir un aspect qualitatif (adéquation des niveaux de recrutement à la qualification des missions) et quantitatif (en nombre suffisant pour faire face aux besoins. Une contre stratégie ainsi définie doit être construite dans une dimension nationale européenne, où les réalisations économiques et sociales les meilleures doivent servir d'axe de généralisation, tout en tenant compte de phases de transition propres à l'état des différents pays européens. A cet effet, il importe de remettre en cause la politique de la Banque centrale européenne (qui ne serait plus cantonnée à l'intérêt exclusif des marchés financiers (surveillance de l'inflation, mais prioritairement mise au service du développement de l'emploi et de la croissance par la création monétaire, et de définir les modalités de son contrôle par le parlement européen.

La politique du gouvernement actuel se fait le relais des orientations du MEDEF sur de nombreux points. Elle a été conduite avec énergie, en témoignent les attaques multiples au Code du Travail, au statut du salariat (par exemple le CNE), ou les différentes lois promulguées dont la loi Borloo dite de cohésion sociale, les lois Fillon. Les politiques de l'emploi se doivent d'être impulsées par des interventions énergiques de la puissance publique pour mettre en débat à l'échelle du pays et de l'ensemble des forces sociales, les choix prioritaires à effectuer, l'exercice réel de la démocratie sociale s'impose. Cela suppose également la mesure des moyens à mettre en oeuvre, et la nécessité d'un appui par les initiatives et la mobilisation sociale.

L'objectif est la protection de la situation d'ensemble de la population active. Dans le secteur privé, le Contrat à Durée Indéterminée doit rester la norme en terme de contrat de travail, sans que soient imposées aux salariés des formes dégradées (temps partiel ou annualisation, CPE, CNE ,PACTE,CAV..). Dans les Fonctions publiques, la règle doit être l'emploi statutaire. Les emplois précaires doivent être résorbés. L'offensive libérale menée par les gouvernements successifs, amplifiée depuis 2002 s'est démultipliée en visant les politiques économiques, sociales, d'emplois. La

diminution des fonctions sociales de l'Etat s'accompagne d'une concentration de l'Etat reconfiguré sur des tâches régaliennes, et de contrôle des populations. Dans le même temps, la concurrence et la marchandisation sont étendues à toutes les activités humaines. Les conséquences se mesurent en terme de déstabilisation radicale de l'essentiel des services publics. Compte tenu des nouvelles formes de développement du capitalisme, les réponses sont à construire dans une triple dimension : mondiale, européenne, nationale.

### **1-2-1-2 -L'emploi des jeunes : lutter contre la précarité et les discriminations.**

Les jeunes actifs, derniers entrés sur le marché du travail, sont les premières victimes de la précarisation et de la déqualification du travail. Le taux de chômage, officiel de 17,3%, est un gâchis social. Se surajoutent à cela les phénomènes de discrimination, en particulier celles liées aux origines ethniques ou sociales, au nom, à la couleur de peau, au lieu de résidence, les discriminations sexistes, mais aussi les discriminations sur la base du genre, de l'orientation sexuelle ... Lorsqu'ils sont embauchés, il s'agit trop souvent d'emplois précaires, de contrats atypiques. Comment lutter contre ces discriminations. La FSU refuse la multiplication des politiques de « discriminations positives » car elle ne change rien aux causes de la discrimination. Elles ne sauraient constituer une politique générale à but d'affichage et perpétueraient en réalité les inégalités en les rendant invisibles. La FSU se prononce au contraire pour des politiques offensives mettant en oeuvre à la fois des actions d'information, des contrôles nouveaux plus efficaces (testing, CV anonymes...) et des sanctions plus dissuasives contre les employeurs.

Cela suppose un contrôle qui doit être confié au SPE, en particulier par l'embauche d'inspecteurs du travail et l'extension et la reconnaissance de leurs missions, et un rôle plus important à la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations dans l'emploi avec les moyens de sa mise en oeuvre et un renforcement de son indépendance.

La lutte contre les discriminations est nécessaire. Elle doit cependant se mener dans le respect des fondements de la République française, en particulier le respect de la Laïcité et de l'égalitarisme républicain. La lutte contre les discriminations ne doit en effet pas mener à institutionnaliser en France une structuration de la société sur des bases communautaires.

De plus, si la lutte contre les discriminations s'impose dans bien des cas, elle ne saurait se substituer à la lutte contre les inégalités et à la recherche de l'égalité réelle des individus. Il ne suffit en effet pas de promouvoir l'égalité des chances pour instaurer une égalité de fait entre tous les individus.

- Les stagiaires ne bénéficient pas des garanties du droit du travail, la rémunération est faible, au mieux 30% du SMIC, ou inexistante ! Environ 100 000 emplois seraient camouflés en stages, et seuls 9% des stages se prolongent par une embauche. La charte adoptée récemment : reconnaissance des stages longs dans le cursus universitaire, prise en compte des stages dans l'ancienneté professionnelle à négocier par branche, complétée par une indemnité de principe pour stages de plus de trois mois, est insuffisante parce que non contraignante, elle ne répond absolument pas aux revendications du mouvement des stagiaires. Les stages doivent être inscrits dans le code du travail, statut de stagiaire doit bénéficier des mêmes droits que les autres salariés (salaire, droits syndicaux, cotisation pour la retraite et l'assurance chômage). Il faut repenser le statut du stagiaire de telle manière que aucun stage ne remplace un emploi. La FSU et ses syndicats porteront une attention particulière à ce que les centres de formations, les établissements scolaires, etc..., bâtissent des conventions de stage protectrice des stagiaires, et garantissent sa dimension pédagogique et formatrice.

- Si le diplôme reste protecteur, il ne suffit pas à garantir une insertion rapide et durable des jeunes dans l'emploi. Comment assurer un meilleur lien entre formation initiale et emploi ?

Précarité, chômage, pauvreté, absence de droits économiques et sociaux, difficultés pour se soigner, se loger, avoir accès à la culture, sont trop souvent le lot des jeunes, qui doivent recourir trop souvent aux petits boulots, à l'apprentissage pour poursuivre des études. Le soutien des familles renvoie à

l'inégalité des ressources. La transformation du lien familial, l'individualisation et la contractualisation des parcours proposés aux jeunes renforcent l'incertitude. Il s'agit d'établir des conditions de la prise d'indépendance et de responsabilité des jeunes d'abord par des politiques éducatives, ouvrant sur l'emploi. Il faut interroger le fonctionnement des institutions qui s'adressent ou sont en relation avec la jeunesse, avec les jeunes eux-mêmes dans un débat public et démocratique de sorte que les jeunes trouvent des réponses à leurs besoins d'identité, de reconnaissance, d'espace social et politique.

### **ZOOM : Comment favoriser l'autonomie de la jeunesse ?**

*La FSU s'est prononcée pour une allocation d'étude, de formation, de recherche d'emploi .et ouvrant droit à acquisition de droits sociaux (couverture sociale, retraites). Son montant devrait être suffisant pour assurer une réelle autonomie). Cette allocation ne peut s'entendre que dans le cadre de la revendication de la gratuité de toute la scolarité de la maternelle à l'université et dans la perspective de l'accession à l'autonomie matérielle et fiscale de la jeunesse. La mise en oeuvre de cette allocation suppose de réfléchir aux incidences sur le système actuel des aides (allocations familiales, quotient familial, bourses, allocation logement). Cette allocation doit-elle être universelle ou attribuée sur critères (formation, études, recherche d'emploi...) ? Son montant devrait être suffisant pour assurer une réelle autonomie. L'Etat et les entreprises pour ce qui correspond à un travail effectué devront contribuer à son financement. Une telle proposition exclut un « RMI jeune », qui relève d'une autre logique, et ne nécessite pas de créer une branche nouvelle de Sécu (cela ne relève pas de la protection sociale), mais n'est pas incompatible avec le fait de prendre en compte la période d'allocation dans l'acquisition de droits sociaux. En revanche, elle est parfaitement compatible avec l'existence d'un revenu minimum d'existence, qui correspondrait à l'harmonisation et au relèvement des minima sociaux.*

*La FSU organisera un groupe de travail sur la question d'une allocation universelle ou avec critères.*

### **1-2-1-3 L'emploi des salariés âgés**

Le gouvernement veut inciter à travailler après 60 ans (surcote) alors que plus de la moitié des personnes partant en retraite ne sont plus en situation d'emploi. En France, le taux d'emploi des 55 à 59 ans est faible et quasi nul à partir de 60 ans pour les hommes (celui des femmes, lui augmente !), il faut noter qu'il remonte légèrement dans nombre de pays européens. Les réformes des retraites devaient inciter à un report des départs en retraite. Et les préretraites sur financement public ont été réduites, mais les cessations anticipées d'activité demeurent : dispenses de recherche d'emploi à partir de 57 ans, voire 55 ans pour les personnes justifiant 160 trimestres travaillés congés maladie, invalidité, ou licenciements pour faute négociés entre l'employeur et le salarié. Les « seniors » servent de variable d'ajustement du chômage et sont chassés des entreprises au nom de la productivité, et d'autant plus qu'ils représentent les salaires les plus élevés. L'accord interprofessionnel sur l'emploi des « seniors », crée un « Contrat Dernière Embauche », contrat temporaire spécifique pour les plus de 57 ans au chômage, introduisant une nouvelle norme d'emploi précaire. Le gouvernement a supprimé la contribution Delalande, (aucune nouvelle embauche d'un salarié de plus de 45 ans ne sera passible de la contribution en cas de rupture du contrat), celle-ci n'était guère efficace, mais aucune incitation à l'emploi des « seniors » n'existe désormais. Or, si les salariés ne peuvent pas conserver un emploi jusqu'à 60 ans, leur pouvoir d'achat à la retraite sera gravement compromis par la loi de 2003 sur les retraites. Les chômeuses âgées sont contraintes d'accepter des conditions d'emploi dégradées pour garder une activité coûte que coûte afin de compenser une carrière souvent plus courte ou à temps partiel, et moins bien rémunérée. Pour garantir l'emploi jusqu'à la retraite, il faut sans doute agir sur plusieurs points : réduire la pénibilité en améliorant les conditions de travail, assurer une formation permettant aux salariés âgés de compenser des qualifications initiales faibles,

revaloriser l'image des « seniors », (exemple Finlandais), lutter contre la discrimination à l'embauche par l'âge (dans les CV et les annonces, par exemple), limiter par la loi le recours aux licenciements abusifs garantir le droit des salariés âgés à la formation continue, pour les maintenir dans l'emploi jusqu'à 60 ans. L'aménagement du temps de travail, le développement de formules de retraite progressive dans les années qui précèdent le départ en retraite avec maintien du salaire seraient une amélioration importante.

#### **1-2-1-4 Les emplois aidés**

La FSU réaffirme sa volonté de voir la précarité résorbée, dans le secteur privé comme dans le public. Avec les emplois aidés, l'objectif affiché par le gouvernement est de faciliter l'embauche de personnes jugées à priori difficilement employables directement par le patronat, ou de « mettre le pied à l'étrier » à des jeunes en difficulté d'insertion, comme le CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi). Le CIE (Contrat d'Incitation à l'Embauche), le Contrat d'avenir portent sur des emplois « visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits » précédemment occupés par des CES ou CEC. Ils sont massivement utilisés aujourd'hui comme EVS sur des missions diverses. Les emplois aidés sont utilisés pour faire baisser les chiffres officiels du chômage et les dispositifs tels qu'ils sont aujourd'hui mis en oeuvre ne sont pas en mesure d'améliorer sensiblement et durablement la situation des bénéficiaires. Marqués par l'extrême précarité, par la faiblesse des rémunérations, par la faible durée des contrats et par le peu de droits (en particulier le droit à formation) qu'ils ouvrent, ces dispositifs ont surtout pour effet de niveler vers le bas les normes d'emploi de l'ensemble des salariés. Ils n'offrent le plus souvent pas de perspective d'avenir pour les salariés qui les occupent.

La FSU dénonce les politiques d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires, qui incitent au déclassement des emplois, à la baisse des rémunérations, qui privent l'Etat et la sécurité sociale de moyens précieux. Les aides sous forme d'exonérations de cotisations coûtent cher aux finances publiques : 25 milliards en 2006. (En 2005, le taux de cotisations patronales sur le SMIC est de 19,12% ; il était de 49,5% en 1990). Et de nouvelles exonérations sont mises en oeuvre ou programmées. Des formes d'aides directes, (emplois subventionnés) peuvent aider à la réinsertion de personnes en difficulté, car il existe malgré tout des catégories de salariés qui nécessitent des aides pour s'insérer dans un parcours de l'emploi sécurisé pour tous.

L'Etat doit se donner les moyens notamment de contrôle pour obliger les employeurs (privés ou publics) à assurer la formation des salariés, leur qualification, leur rémunération et leurs droits. Les aides doivent être conditionnées à une obligation de formation et d'accompagnement correspondant à leur situation

Quels moyens l'Etat peut-il se donner pour développer l'emploi ? Le tissu associatif a largement recours à des emplois aidés. Les subventions des pouvoirs publics sont souvent trop faibles et fluctuantes. Pour le monde associatif, il serait nécessaire d'établir un niveau d'aides publiques pérennes qui permettent d'embaucher des salariés non précaires, avec des contrats en conformité avec les valeurs de l'économie sociale et solidaire. La plupart des emplois aidés créés dans la fonction publique correspondent à la satisfaction de besoins permanents qui doivent être assurés par des emplois statutaires. Dans le secteur privé et associatif ils doivent être transformés en CDI.

#### **1-2-1-5 Parcours professionnels : quelles garanties, quelles sécurités ?**

De 2002 à 2006, les gouvernements successifs ont produit de nombreux textes destructeurs pour la protection des salariés. La FSU exige l'abrogation de ces mesures (en matière de travail de nuit, repos dominical, décompte du temps de travail ou de la représentation du personnel). Le processus toujours en cours de recodification du code du travail présenté comme une simplification vise en fait à restreindre encore plus les droits des salariés et à rendre la vie plus facile aux employeurs. Le Code du Travail doit être enrichi pour offrir de nouvelles garanties aux travailleurs. La FSU exige le rétablissement de la hiérarchie des normes en matière de droit du travail qui a été sérieusement remise en cause notamment par la loi de mai 2004 sur le dialogue social.

Les textes concernant les licenciements économiques doivent être redéfinis en encadrant leurs possibilités. Il faut rétablir l'autorisation préalable de licenciement et attribuer les moyens nécessaires au contrôle du respect des réglementations. Les textes concernant les licenciements doivent être redéfinis et encadrés par des mesures pouvant passer par une législation contre les licenciements, la levée du secret bancaire et commercial au sein des entreprises, la garantie des droits d'intervention et d'opposition des représentants du personnel, l'alignement des conventions collectives des entreprises sous-traitantes sur celles des entreprises donneuses d'ordre. Il faut tenir compte des nouvelles organisations des techniques de production entre les grandes entreprises, groupes industriels et leurs réseaux de sous-traitants, de clients, de fournisseurs, et d'établir quelle est la réelle chaîne d'activité économique en proposant par exemple la définition d'une entité économique et sociale commune (gestion du personnel, responsabilités sociales).

La FSU propose ainsi de réfléchir à la formalisation et aux niveaux d'une responsabilité collective des employeurs envers les salariés. Le SPE doit être rénové et renforcé. Chacune de ses composantes doit voir ses missions étendues et redéfinies notamment dans le cadre du plan général défini ci-dessus. Il est indispensable de renégocier la Convention Unedic. L'Unedic sera recentrée sur sa mission de base : l'indemnisation de tous les chômeurs à un niveau de revenu de remplacement correct, et le versement d'aides sociales diverses. L'ANPE a pour mission le retour à l'emploi et l'appui au reclassement des chômeurs. La FSU s'oppose à la fusion ANPE-UNEDIC. La coordination des différentes instances du SPE se doit de respecter l'originalité des missions de ses composantes respectives.

Les contrats temporaires ne sont jamais satisfaisants. Ils doivent rester exceptionnels. Les officines d'intérim doivent être strictement encadrées. Le travail temporaire doit être une mission du SPE, ce qui induirait la nationalisation des officines privées avec intégration des personnels. Le statut et l'existence des entreprises de travail temporaire doivent être débattues. La gestion des mobilités professionnelles choisies devrait revenir au SPE ainsi que les cycles de saisonnalité, de surcroît d'activité ou de remplacement exceptionnel. Il faut abroger les dispositions de la loi Borloo concernant l'intervention des officines privées payantes en matière de placement. Mais la marchandisation des remplacements temporaires par ces entreprises doit être mise également en cause. Ceux-ci sont utilisés à grande échelle comme variable d'ajustement de l'emploi, périodes d'essais.

Un des outils les plus efficaces dans la création d'une nouvelle politique pourrait être de développer « une sécurité sociale professionnelle », au contenu bien différent des discours libéraux qui utilisent ces concepts. Le droit à l'emploi est la pierre angulaire de cette réflexion (cf. : le préambule à la Constitution de 1946 intégré à la Constitution de 1958 ou la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948). Il s'agit d'inventer de nouvelles formes juridiques pour un statut du salariat, assurant la sécurité des personnes, et basé sur un continuum de droits transférables, afférents à la rémunération (garantie par des fonds mutualisés), à la reconnaissance de la qualification, à la carrière aux droits à la retraite et à la formation, quelle que soit la situation vécue (emploi, formation, en recherche d'emploi). Ces droits doivent offrir des garanties à tous, quels que soient leurs parcours antérieurs. Ce nouveau statut du salarié devrait être une avancée sociale au moins aussi importante que la Sécurité Sociale. LA FSU doit approfondir sa réflexion sur cette question. Elle mettra en place un groupe de travail et proposera de confronter ses travaux avec les autres forces syndicales.

A quel système social ce nouveau droit doit-il être attaché ? Les droits sont-ils chevillés au contrat de travail, en étant conçus comme des garanties collectives ou sont-ils attribués de façon individuelle ? Le temps de formation professionnelle fait partie de l'entretien et du développement des qualifications, il est rémunéré au même niveau. Dans ce nouveau contexte, le Service Public de l'Emploi aurait un rôle éminent. Le droit pour chaque personne d'établir un bilan professionnel et de pouvoir obtenir une orientation professionnelle lors de l'ensemble de sa vie active doit être assuré. L'exercice gratuit de ce droit doit être effectif avec pour pivot le Service Public de l'Emploi et un véritable service public de formation continue, présent sur tout le territoire.

L'Accord National interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003, signé par l'ensemble des partenaires

sociaux, visait selon ses auteurs à corriger les faiblesses de la loi de 1971 sur « la formation professionnelle dans le cadre de l'éducation permanente » afin de favoriser le développement de l'accès à la formation professionnelle continue et d'en finir avec les inégalités liées au sexe, au niveau de qualification et à la taille des entreprises que l'accord de 70 et la loi qui en découla n'étaient pas parvenus à faire.

Présentée comme comportant des avancées en matière d'accès à la formation, notamment grâce au Droit Individuel à la Formation (DIF), cette loi comportait cependant de graves défauts que sa mise en oeuvre n'a fait que confirmer. En effet, pour la première fois, est introduit le principe de la formation hors temps de travail qui constitue un abandon des principes en la matière. D'autre part, en créant un troisième type de formation (« liée à l'évolution de l'emploi ou participant au maintien dans l'emploi »), l'accord entérine la logique de l'employabilité voulue et défendue par les organisations patronales.

S'ajoutent la transférabilité très limitée du DIF (seulement en cas de licenciement) et l'inégalité de traitement du salarié face à l'employeur en cas de désaccord entre ceux-ci sur le choix de la formation. On peut voir dans le très lent démarrage du DIF l'inquiétude des salariés vis à vis de ce droit bien limité même si d'autres raisons peuvent être invoquées (complexité du dispositif, souci de capitaliser les 20 heures...). Les tentatives développées par les employeurs pour impulser la démarche sous la forme de « catalogues DIF » risquent de réduire encore plus les droits des salariés contraints de « choisir » parmi une liste de formation élaborée par les dits employeurs... et des organismes de formation privés.

La FSU est en matière de FPIC attachée à un certain nombre de principes : droit individuel garanti collectivement, égalité d'accès, gratuité, priorité au diplôme national, formation sur le temps de travail, transférabilité du droit, aussi ne se reconnaît-elle pas dans le contenu de cet accord.

## **1-2-2 La politique salariale**

### **1-2-2-1 Pour un nouveau partage des richesses**

Depuis une trentaine d'années, on assiste à une détérioration de la part des revenus salariaux dans le PIB ; les gains de productivité ont servi à alimenter une hausse considérable des profits, au détriment des salaires. Il faut renverser cette situation. Entre 1978 et 2003, la part du revenu du travail dans le revenu total des ménages a diminué de 14 points, alors que l'emploi salarié a progressé, ainsi que le niveau moyen de qualifications. Jusqu'aux années 90, cette baisse était compensée par la progression des prestations sociales, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette situation pèse sur la croissance, sur les cotisations sociales et les recettes fiscales. La part des revenus de la propriété dans le revenu disponible des ménages a presque doublé, passant de 10,9% à 19,1%. Les inégalités s'accroissent entre ceux qui n'ont que leur salaire pour vivre et ceux qui peuvent compenser la modération salariale par des revenus patrimoniaux. Dernièrement, le SMIC a connu une augmentation plus rapide que le salaire mensuel de base, consécutivement à la « loi Fillon » destinée à assurer la convergence des diverses rémunérations minimales nées de l'application des 35 heures ; mais l'effet d'entraînement de ce relèvement a été limité aux plus bas salaires.

S'est amplifié dans le même temps le mouvement déjà à l'oeuvre de l'individualisation des rémunérations, et ce sont les salaires les plus élevés qui ont bénéficié des plus fortes augmentations. Le salaire net moyen est resté stable entre 2003 et 2004 ; le salaire médian, lui, a connu une évolution plus défavorable, baissant de 0,4% entre 2003 et 2004. Pour la FSU, la question des salaires est donc un des enjeux essentiels pour une véritable alternative économique et sociale. La FSU déplore la stagnation, voire la diminution des salaires, qui pénalise particulièrement les jeunes, et qui a touché les salariés du privé et du public.

Pour relancer la dynamique salariale, il faut rompre avec la politique de baisse du coût du travail engagée depuis 20 ans, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales sur les « bas salaires ». Les salaires doivent être revalorisés. L'augmentation des salaires doit être au moins conforme à celle de la productivité, qui augmentera par l'investissement, nettement insuffisant aujourd'hui, la recherche, l'amélioration des qualifications permettre le rattrapage du pouvoir d'achat



et participer d'un véritable partage des richesses. Il faut une politique publique offensive, qui permette la satisfaction des besoins sociaux pour tous le développement de la recherche et une croissance raisonnée, soucieuse de l'environnement et des biens communs. La politique fiscale doit contribuer à ces objectifs.

La FSU revendique l'instauration d'un nouvel indice de mesure des prix, établi de manière concertée avec les organisations syndicales, les associations de consommateurs, mieux à même de refléter la réalité de la hausse du coût de la vie que l'actuel indice de l'Insee.

### **1-2-2-2 Les travailleurs pauvres**

Travailler ne permet pas d'échapper à la pauvreté. La faiblesse des salaires, la précarité, la multiplication des temps partiels imposés, notamment aux femmes, imposent à une fraction grandissante de la population une pauvreté durable. Le Smic n'est plus aujourd'hui un salaire de début de carrière, on peut terminer sa vie professionnelle au Smic. Pour la FSU, un salaire décent doit permettre non seulement au salarié de pouvoir subvenir à ses besoins de base, et à ceux des personnes à sa charge : nourriture, logement, transport, mais aussi lui permettre un accès à la culture, aux loisirs, aux vacances. Il est clair que ce n'est pas le niveau actuel du SMIC qui répond à ces critères

Comment sortir de cette trappe ? Il faut augmenter notablement le SMIC (8,27 euros/ heure au 1er Juillet 2006, 1254,28 euros mensuels, soit 986 nets actuellement). La FSU se prononce pour un SMIC à 1.500 euros nets, pour repenser l'ensemble de la grille de salaires à partir de cette nouvelle valeur du SMIC, en prenant les mesures nécessaires pour que le nombre de smicards n'augmente pas et augmenter les minimas sociaux.

C'est aussi en luttant contre le développement des temps partiels subis qui ne permettent pas un revenu décent aux salariés, que l'on sortira de la pauvreté. Cela suppose de modifier le mode de calcul des cotisations sociales qui rend le temps partiel avantageux pour l'employeur, encadrer sérieusement le temps partiel court, accroître les minima sociaux, ce qui rendrait le temps partiel court moins intéressant pour les salariés.

Dans le même temps, depuis 2001, un crédit d'impôt (dit Prime Pour l'Emploi) est versé aux travailleurs faiblement rémunérés (entre 0,3 et 1,4 SMIC) pour les inciter à conserver leur emploi ou à garder une activité. Ce dispositif a accompagné l'apparition des travailleurs pauvres, cherchant à en atténuer les conséquences mais pérennisant aussi la déqualification de ces emplois qui au passage touchent plus directement les femmes. Car le crédit d'impôt proposé favorise au sein des ménages à deux revenus le passage à temps partiel ou à l'inactivité d'un des partenaires, en général la femme. Nonobstant, la PPE devient une menace pour le SMIC, et au-delà, pèse sur l'ensemble des politiques salariales, car une partie du salaire est de fait prise en charge par l'Etat, exonérant l'entreprise de ses responsabilités : les employeurs sont encouragés à créer des emplois faiblement rémunérés, le « complément salarial » étant assuré par l'Etat. En 2005, la PPE a bénéficié à 9,1 millions de foyers pour un coût total de 2,7 Milliards d'euros. En 2006, 9,2 millions de personnes toucheront la prime pour un montant de 4,2 Milliards d'euros pour l'Etat. Les ouvriers et les jeunes actifs de moins de 30 ans sont sur-représentés dans la population des bénéficiaires. Des effets pervers apparaissent puisque les personnes qui perdent leur emploi après avoir bénéficié de la mesure sont sanctionnées par la diminution de la PPE ou dans le cas contraire, sont contraintes de la rembourser par la voie fiscale. S'ajoutant aux exonérations des cotisations sociales pour les employeurs, les effets de la PPE se font sentir sur les arbitrages budgétaires concernant les dépenses publiques participant à la cohésion sociale et à la solidarité : Education nationale, formation, culture, logement ... Avec la PPE on assiste à une forme de partage du travail subventionné par l'Etat alors que l'enjeu fondamental est d'augmenter le taux d'activité global par la création d'emplois nouveaux bien rémunérés et qualifiés.

### **1-2-2-3 Développer et rémunérer les qualifications/quelle hiérarchie des salaires ?**

Le resserrement de l'éventail des rémunérations passe par diverses mesures de contrôle des «

salaires » des dirigeants et l'interdiction des stock options. Il suppose plus généralement de lutter contre le déclassement des emplois et la qualification des personnes, et de rémunérer ces qualifications. Une négociation entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, sur les problèmes liés à l'emploi et l'ensemble des revenus, ne devrait pas se limiter à la question salariale, mais à l'ensemble des problèmes relatifs à l'emploi et aux revenus (dans les secteurs privé et public), afin de fixer les conditions du développement de l'emploi -notamment qualifié- et d'une progression des salaires suivant celle de la productivité du travail, pour garantir une distribution équitable des fruits de la croissance, le resserrement de la hiérarchie des salaires par une hausse plus rapide en bas des grilles, une limitation des très hauts revenus, et une maîtrise collective des rémunérations des dirigeants et soutenir la demande sans compromettre l'investissement et la compétitivité.

Cela suppose un renouveau des négociations, et le respect du rôle de chaque partie et de chaque processus : ainsi, celui de l'Etat dans la fixation du SMIC dans la définition d'une politique salariale au sein de la fonction publique plus volontariste et celui des conventions collectives dans la détermination des salaires. Mais l'objectif serait d'assurer la transparence sur les rémunérations et revenus, de rendre plus cohérentes l'évolution du SMIC et celle des minima professionnels (y compris le minimum de traitement dans la Fonction Publique). Les grilles de salaires devraient être refondues avec des planchers de rémunération permettant à tout salarié de vivre décemment, de pourvoir à ses dépenses de base dans tous les domaines de la vie courante et dans l'exercice de sa profession.

La FSU réaffirme son attachement au droit de chaque salarié à bénéficier d'une carrière qui reconnaisse ses qualifications et lui assure une progression de ses rémunérations. Les inégalités salariales ou de revenus résultant de discriminations en rapport avec le sexe, la nationalité, l'origine des salariés doivent être combattues et sévèrement sanctionnées.

Pour la FSU, l'épargne salariale et les fonds d'épargne correspondants jouent contre le salaire, en particulier contre sa composante socialisée. Cet actionnariat particulier, non soumis à cotisation et à impôt, réservé à certains salariés, a pour effet d'en faire les victimes des politiques salariales des entreprises qui pratiquent cette forme de rémunération. C'est pourquoi elle y est opposée. Les fonds d'épargne doivent être gérés, non dans une optique de valorisation financière, mais dans le respect de critères fondés sur la création de richesses et d'emplois, Des droits d'intervention des salariés dans la gestion, et de présence au CA doivent être obtenus.

### **1-2-3 La protection sociale**

La protection sociale solidaire a fait la preuve de son efficacité sociale et économique. Elle est aujourd'hui en butte, dans l'ensemble de l'Europe, aux politiques libérales qui oeuvrent pour supprimer les garanties collectives fondées sur les solidarités, au profit de protections individuelles fondées sur des logiques marchandes par des assurances privées. Comment préserver et développer une protection sociale de haut niveau pour tous ? La FSU doit réaffirmer ses choix solidaires et son attachement à une sécurité sociale capable de faire face aux défis du XXI<sup>ème</sup> siècle, au progrès médical, aux besoins nouveaux liés à l'évolution de la société et notamment à la perte d'autonomie liée à l'âge. Elle s'oppose à toutes discriminations dans l'accès aux soins du fait des revenus, de l'âge, ou de l'état de santé. L'emploi et le travail doivent demeurer à la base du financement de la Sécurité Sociale dont la gestion doit être l'affaire des salariés et doit être démocratisée. Il faut rétablir l'élection des administrateurs salariés de la Sécurité sociale.

Les politiques à mettre en œuvre en matière d'emploi, de qualification et de salaires doivent permettre d'augmenter les cotisations et d'améliorer le financement des régimes de sécurité sociale. Il faut revenir sur les exonérations de cotisations patronales, très coûteuses, peu efficaces et dont les effets pervers ont été démontrés. L'Etat doit rembourser ses dettes à l'égard des caisses (plus de 5 milliards d'euros). Et les entreprises doivent rembourser intégralement leurs dettes vis-à-vis des caisses. La FSU a proposé la modification et l'élargissement des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée. L'ensemble des revenus du capital et du patrimoine doivent contribuer au financement d'une protection sociale devenue universelle et qu'il faut étendre. La FSU considère que la TVA sociale, impôt indirect qui renchérit les prix des biens ou des services, au détriment des plus modestes, serait

une mauvaise réponse aux problèmes de financement de la protection sociale. Elle suit attentivement les débats notamment autour de la modulation des taux de cotisations selon la part salariale de la VA, avec l'idée que les entreprises qui dégagent de fortes valeurs ajoutées, et /ou emploient un faible volume de main d'oeuvre, doivent contribuer davantage. Quelles que soient les modalités retenues, il n'y a de toutes façons pas de financement possible et durable de la protection sociale sans un prélèvement sur les profits.

### **1-2-3-1 Lutter contre les risques de privatisation**

Aujourd'hui, au-delà des modalités mêmes du financement de la protection sociale, le choix entre financement privé ou financement socialisé et solidaire, est la question centrale, alors que se diffusent les idées d'individualisation de la couverture santé («à chacun selon ses moyens»), les prises en charge par les complémentaires « au premier euro »...avec en parallèle les désengagements successifs de l'assurance-maladie et alors que les retraites par répartition sont attaquées : l'enjeu des prochaines années est bien de savoir si la hausse des prélèvements nécessaires pour maintenir le niveau des pensions, se fera avec des financements publics mutualisés ou avec des modes d'épargne privée favorisant l'accroissement des inégalités.

### **1-2-3-2- Les retraites**

Les revendications de la FSU s'inscrivent dans un projet global solidarisant public et privé. Ainsi, la FSU s'inscrit dans le cadre d'une abrogation des mesures Balladur de 1993 sur les retraites du secteur privé et de la Loi Fillon de 2003 sur les retraites du secteur public, qui frappent lourdement et particulièrement les femmes, les salariés qui ont connu le chômage, la précarité, le travail à temps partiel. Elle rappelle sa revendication du droit au départ en retraite à 60 ans sur la base de 37,5 annuités et un taux de remplacement de 75 %. Elle réaffirme son attachement à un système de répartition et son refus de la logique des fonds de pension. Elle manifeste son inquiétude face au retour de phénomènes de pauvreté chez les retraités. Dans ce cadre, elle demande que les droits à réversion soient étendus aux concubins et pacsés.

Sauf à entériner un appauvrissement généralisé des retraités, il faudra de nouveaux moyens de financement pour faire face au vieillissement de la population. La question qui se pose, occultée dans le débat de 2003, est de savoir si ce financement supplémentaire viendra de l'épargne personnelle pour ceux qui le peuvent ou si ce financement sera socialisé pour protéger tout le monde. Les projections du COR montrent que l'équilibre financier des régimes de retraite dépend essentiellement de la croissance économique. Revenir sur les régressions de 1993 et 2003 impose de trouver de nouveaux financements, équitables et favorables à l'emploi. Une politique volontariste de plein emploi et d'accroissement des revenus doit être conduite.

La nécessité de répondre aux besoins sociaux et environnementaux, les promesses des évolutions technologiques, sont des facteurs d'avenir, si la volonté politique est là. Le financement des retraites est à portée de la main dans une société qui va s'enrichir (le PIB va doubler en 40 ans). Le plus urgent est d'avoir un débat démocratique sur les arbitrages à faire en termes de dépenses et de ressources, débat occulté jusqu'ici par le discours sur les contraintes financières, dont la fonction a été de masquer les grandes questions sociales posées par les réformes. En particulier, il n'est pas admissible que les femmes paient le plus lourd tribut à ces réformes. Il n'est pas admissible que les conséquences du chômage, de la précarité et du temps partiel, soient aussi peu prises en compte et que la question des basses pensions soit au second plan.

Le niveau de certaines pensions et retraites ne permettra pas à tous les retraités qui le souhaitent d'avoir accès aux maisons de retraite dont le coût est très élevé. La FSU refuse que l'allongement de la durée d'activité soit érigée en dogme au mépris de la réalité sociale, celle de l'allongement de la durée des études, celle des fins de carrière, de la pénibilité au travail, celle des salariés écartés avant l'âge de 60 ans.

La FSU ne partage pas le point de vue du COR, sur l'allongement de la durée d'activité qui masque la

baisse des pensions, sur l'augmentation de la décote et la remise en cause des bornes d'âge. Les attaques contre les régimes spéciaux ont pour objet de fragiliser l'ensemble des régimes. La FSU mettra tout en oeuvre pour une concertation intersyndicale afin de préparer l'échéance de 2008 et réaffirme la nécessité de combattre de façon unitaire pour sauvegarder et améliorer l'ensemble des régimes par répartition et le code des pensions. La FSU doit se donner tous les moyens pour informer et convaincre la population

### **1-2-3-3 L'assurance –maladie**

#### **Faire respecter le droit à la santé pour tous !**

La reconnaissance par l'OMS du bon état sanitaire de la France ne doit pas cacher ses insuffisances : renoncement aux soins, inégalités sociales et géographiques dans l'accès aux soins, médecine curative prenant le pas sur la prévention, marchandisation croissante dans tous les domaines de la santé.

13% des assurés disent avoir renoncé à des soins pour raisons financières au cours de l'année, La loi Douste-Blazy, que nous avons condamnée, aggrave encore les inégalités en favorisant des parcours de soins à 2 vitesses. Après la chasse aux arrêts maladie, le forfait d'un euro, et le forfait de 18 euros, imposé à certains actes, le Haut Conseil de l'assurance-maladie, veut s'en prendre au noyau dur des dépenses : ALD (affections longue durée) et hôpital, alors que des revalorisations tarifaires grèvent le budget de l'assurance-maladie, et que l'exercice libéral à l'hôpital public suscite des pratiques lucratives, engendrant des inégalités. La FSU condamne la liberté laissée à certains médecins de refuser de soigner les bénéficiaires de la CMU, et exige le respect de la loi garantissant l'accès aux soins de ces personnes.

Le plan hôpital 2007 qui organise la complémentarité avec le privé aggrave encore la situation. La tarification à l'activité (T2A) privilégie la rentabilité au détriment des missions de service public que doit assurer l'hôpital notamment envers les plus démunis. Il faut redonner la priorité à l'hôpital public aujourd'hui sinistré, (par exemple réserver les matériels lourds aux hôpitaux publics). La politique actuelle développe une culture de résultat où les moyens sont donnés en fonction de ces résultats, d'où le risque de favoriser les spécialisations à outrance et à accélérer la disparition des structures de proximité. Il est nécessaire de repenser l'organisation des études de médecine, d'augmenter le nombre de médecins formés, en ouvrant davantage les formations aux étudiants étrangers.

Le système privé lucratif, au regard de son fonctionnement, ne peut être financé par les fonds publics et la sécurité sociale. Le droit à la santé pour tous exige que les fonds publics aillent au service public de Santé. Il faut envisager leur intégration dans le service public ou leur gestion mutualiste. La FSU se prononce contre la liberté tarifaire et l'existence du secteur 2 ainsi que la présence de lits privés dans les centres hospitaliers).

Il faut réfléchir à une autre organisation de la médecine de ville aujourd'hui libérale (retour et extension du médecin référent dans un premier temps, refus de la liberté tarifaire et du secteur 2, rémunération à l'acte ou à la capitation...). Le travail en réseau de prévention et de proximité où tous les professionnels de santé interviennent en complémentarité. C'est la meilleure garantie du droit aux soins de qualité de chacun. La FSU se prononce pour le maintien, le renforcement et le développement des structures de proximité (par exemple les maternités) en particulier dans le milieu rural. C'est également vrai pour les officines pharmaceutiques.

De même chaque assuré doit avoir accès à la médecine de son choix, dès lors que celle-ci constitue un choix reconnu. La Haute Autorité en santé devrait pouvoir éclairer ces choix, à condition de le faire, en toute indépendance, sans intervention ou pression gouvernementale, des lobbies pharmaceutiques ou médicaux

En totale contradiction avec la notion de parcours de soin de qualité que le gouvernement présentait comme le principal objectif de la loi de 2004, se développe une inquiétante campagne d'encouragement à l'automédication allant dans le sens d'une banalisation de la consommation pharmaceutique et de marchandisation accrue de la santé. La FSU s'indigne du nouveau projet de loi

sur le médicament, adopté le 11/01/2007 par l'Assemblée Nationale, qui satisfait la demande des groupes pharmaceutiques de pouvoir faire, sous couvert d'information santé, de la publicité grand public, ce qui est jusqu'ici interdit par le cadre législatif européen pour les médicaments soumis à prescription médicale.

La FSU revendique l'extension de l'assurance maladie obligatoire vers les 100%. C'est un combat difficile mais déterminant pour assurer l'égalité.

Dans l'intervalle, tout doit être fait pour que chacun puisse bénéficier de l'accès aux soins. En effet, malgré l'existence de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), près d'une personne sur 10 n'a pas de complémentaire santé aujourd'hui indispensable.

### **- La santé au travail, un défi majeur.**

L'augmentation des « contraintes organisationnelles », (rythme imposé, contrôles, dépendance vis à vis des autres...), génère le stress professionnel. Les mêmes salariés cumulent fréquemment pénibilité physique et stress, avec risque d'accident cardio-vasculaire, de troubles musculo-squelettiques et de dépression. Si les protections collectives se sont améliorées, plus du tiers des salariés exposés n'en bénéficie toujours pas. La médecine du travail n'est pas à la hauteur, et n'existe pas dans la Fonction Publique. La réorientation du système de santé vers la prévention est plus que jamais nécessaire. Le système de soins reste fondé sur une approche curative et vise plus la réparation de la santé que sa promotion.

Le rôle de prévention de la médecine du travail, doit impérativement être développée. Les fonctions de dépistage et de veille sanitaire dans les entreprises, publiques et privées, doivent être restaurées. Il faut renforcer les effectifs et les pouvoirs d'investigation de la médecine du travail, et lui assurer une meilleure indépendance à l'égard des employeurs privés et publics, faire respecter le code du travail, et faire réunir les CHS. L'amélioration des conditions de travail, la lutte contre les accidents est essentielle, mais quelles protections supplémentaires proposer ? Comment mieux faire reconnaître les maladies professionnelles ?

- L'Etat porte une lourde responsabilité dans les conséquences de la contamination de l'amiante, (60 à 100000 cancers dans les 25 ans à venir) : gestion défaillante, absence de veille sanitaire, carences du système de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Le lobbying des industriels a retardé la décision d'interdire l'amiante. Les industriels, mais aussi les syndicats ont « privilégié l'emploi » par rapport à la sécurité.

Il faut améliorer l'information des salariés et des tribunaux, sanctionner les employeurs ne délivrant pas l'attestation d'exposition à l'amiante et renforcer l'indemnisation. Il faut prendre la mesure des effets des conditions de travail sur la santé morale et physique des salariés, organiser la prévention de la souffrance au travail et exiger la prise en charge des victimes.

### **- Le parcours de santé mutualiste**

La mutualité est un acteur important du système de santé. A but non lucratif, les mutuelles respectent pour l'essentiel, mais inégalement les solidarités, et subissent la concurrence des assurances privées. Lors de son congrès de 2006, la FNMF a engagé une démarche pour « permettre à tous les mutualistes qui le souhaitent d'accéder au meilleur des connaissances, des techniques et des soins ». Considérant que les réformes n'ont pas produit d'amélioration de la qualité du système, que les inégalités persistent, et prenant acte du refus de certains acteurs de transformer le système, la FNMF propose de rechercher la qualité des soins et services, de négocier avec les professionnels le coût des prestations, par exemple, et développer les actions de prévention. La mise en place progressive de ce dispositif s'appuiera sur la Sécurité sociale et sur le médecin traitant.

Cette démarche veut compenser les insuffisances de l'Assurance maladie Obligatoire. Pour la FSU, l'Assurance Maladie Obligatoire doit garantir la qualité et l'égalité d'accès aux soins pour tous, il est

urgent qu'elle s'y attelle. Faute de quoi, cette proposition pourrait à terme se transformer en filière de soins parallèle. La politique de santé ne peut de toutes façons être réduite au parcours de santé. Il faut restituer aux usagers le droit de regard sur la politique de santé et en particulier sur les schémas régionaux d'équipement sanitaire, les décisions des Agences Régionales de l'Hospitalisation.

### **1-2-3-4 Les politiques familiales**

La PAJE (prestation accueil du jeune enfant) doit permettre le libre choix de garde de l'enfant, mais la garde d'enfant à domicile est privilégiée : allocation versée dès le 1<sup>er</sup> enfant, validation pour la retraite des congés parentaux. L'école maternelle dès 2 ans est mise en cause. Certaines mesures (garde d'enfant à domicile par le « parent », en fait la mère) ne représentent pas le même risque pour les femmes fonctionnaires, assurées de retrouver leur travail après 6 mois ou plus de non-activité, que pour les salariées du privé ou précaires dans la FP, notamment celles qui occupent les emplois les moins qualifiés et sont tentées par le congé parental de 3 ans, qui peut devenir une « trappe à inactivité ». Le nouveau congé parental d'un an rémunéré à 750 euros mensuels (au lieu de 524 euros), afin de faciliter la réinsertion professionnelle, a été réservé au 3<sup>ème</sup> enfant, et les sommes allouées, restent peu attractives

Pour permettre aux deux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et pour favoriser l'égalité et le partage des tâches dans la sphère familiale, la FSU demande l'allongement du congé maternité "post natal, l'ouverture d'un droit à congé de paternité au delà des onze jours actuels, dans la période post-natale et sur les six premiers mois.

La FSU demande que le congé « paternité » et le congé parental soient ouverts au parent social dans le cas des couples homoparentaux. Elle demande la réévaluation des allocations dès le premier enfant. Elle conteste la mesure du ministre de la famille qui consiste à proposer aux femmes de reporter 2 semaines de congé prénatal sur le congé postnatal au détriment de la santé des mères et des enfants.

Pour la FSU, c'est un service public de la petite enfance en complément et non en substitution à l'école maternelle qui doit être créé pour satisfaire les besoins. Les crèches privées, si elles sont agréées par la Caisse d'allocations familiales, peuvent être financées par des fonds publics, l'État prenant à sa charge environ 80% du financement initial et 60 % des frais de fonctionnement. Les aides fiscales à l'emploi de salarié à domicile favorisent les familles à revenu élevé. Il faut redéployer ces aides, vers la construction de crèches, notamment en milieu rural.

Il faut permettre aux salariés du privé qui le souhaiteraient un véritable choix : un congé parental équitablement offert aux hommes comme aux femmes, ouvert au parent social dans le cas des couples homoparentaux, assorti de solides garanties pour un retour à l'emploi et une véritable politique de développement des modes de garde d'enfant notamment des crèches

### **1-2-3-5 Le handicap et la perte d'autonomie**

La loi sur le handicap est un progrès important, mais insuffisant. Il faut aller plus loin pour permettre l'intégration des personnes en situation de handicap. Il convient d'attribuer les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

L'accompagnement des personnes dépendantes est créateur d'emplois (environ 350000 à créer dans les 10 ans) pour lesquels il faut exiger des qualifications correspondant aux missions respectives des différents personnels. Comment combiner les aides pour les personnes en maison de retraite ou à domicile ?

Les personnes en maison de retraite n'ont pas à supporter individuellement, au titre des frais d'hébergement, l'amortissement des locaux et la gestion de l'établissement. Les propositions d'aide concernant les « aidants familiaux » sont importantes. Mais elles ne peuvent se substituer à une réflexion de fond sur la prise en charge collective des personnes âgées et /ou dépendantes, qui doit relever de la solidarité nationale. En tout état de cause, le congé pour aidants familiaux, le plus

souvent des femmes, ne peut demeurer sans solde, car dans ce cas profondément inégalitaire. Il faut développer des services d'aide à domicile, de l'hébergement temporaire, de l'accueil familial, de l'accueil de jour. De même, la création du « droit au répit » est une bonne chose. Cela suppose des créations de structures, la définition de nouveaux emplois et le recrutement de personnels qualifiés en matière de gériatrie, plus disponibles parce que plus nombreux (8 pour 10 résidents).

La FSU condamne l'entrée en bourse des maisons de retraite.

Il y a urgence à construire un service public des retraités et personnes âgées, chargé notamment de la prévention, du bien-être des personnes, de l'aide à domicile, chargé de la construction et de la gestion des établissements d'accueil.

Un programme de logements adaptés pour personnes âgées doit être mis en œuvre. Les personnes âgées doivent pouvoir choisir librement entre le maintien à domicile et le placement en maison de retraite. Le financement doit relever de la solidarité nationale.

La FSU qui intervient dans les Coderpa, doit y prendre toute sa place et apportera ses propositions notamment dans le cadre d'élaboration des schémas gérontologiques.

### **- Quel financement ? Faut-il une 5ème branche de sécurité sociale ?**

Comment la solidarité nationale doit-elle s'exercer pour assurer le financement de ces besoins considérables et en augmentation ? La vieillesse, la dépendance, le handicap doivent faire partie des risques couverts par la Sécurité sociale.

Leur financement ne saurait en aucun cas être assuré par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont la création préfigure le développement d'une branche extérieure à la sécurité sociale. La FSU a contesté sa création de la CNSA (caisse nationale de solidarité) et rejeté son financement par la création d'une journée de solidarité.

Certains ne veulent aucune identification spécifique, mais la situation actuelle avec une multiplication des financements et de leur niveau d'attribution (rôle des départements) n'est pas satisfaisante. Beaucoup, notamment parmi les associations souhaitent une 5ème branche de la sécurité sociale, ce qui permettrait d'en identifier mieux le financement et les prestations. Pour la FSU, La réflexion doit se poursuivre sur cette question, et notamment sur l'articulation entre la contribution des cotisations des salariés et employeurs et la solidarité nationale.

### **1-2-3-6 Le droit au logement**

La FSU, signataire de la Charte du Canal Saint Martin, s'est réjouie de voir que le travail des militants qui luttent depuis des années sur le terrain du droit au logement est aujourd'hui reconnu et entendu. La loi sur le logement opposable est nécessaire, elle doit être adoptée et mise en œuvre rapidement, mais elle ne saurait résoudre à elle seule le manque criant de logements sociaux dans notre pays. L'augmentation des loyers du privé, les exigences de niveau de revenus (jusqu'à 4 fois minimum le montant du loyer), le système de caution solidaire généralisé empêchent les revenus modestes et les jeunes, de trouver un logement dans le privé. La mise sur le marché de 100 000 logements vacants (sur 2 millions) est largement insuffisante. Il faut revendiquer la transparence du nombre de logements vacants dans le public, des critères d'attributions et de leur mise en œuvre, la présence des locataires et des associations dans les commissions, l'application de la loi de réquisition. Une commune sur 2 n'applique pas la loi de solidarité urbaine. Il faut renforcer les pénalités pour les y contraindre...

Il faut lutter contre la discrimination pour l'accès au logement (selon la Halde, les personnes d'origine maghrébine ont 1,75 fois moins de chances de pouvoir visiter un appartement, et les personnes d'origine noire africaine 2,5 fois moins). Et les différences de traitement des candidatures s'accroissent lorsque le marché de l'immobilier est tendu (Ile-de-France). Les familles mono parentales sont également plus souvent écartées. Les retraités les plus modestes ont du mal à se loger. Il faut en finir avec l'habitat insalubre, fournir un effort immédiat de construction de logement social et prévoir un plan de programmation sur la durée, à hauteur des besoins. Il faut appliquer la loi de réquisition.

Il faut renforcer les pénalités pour contraindre toutes les communes à respecter la loi SRU. Il faut

interdire les expulsions et ceci dès le mois de mars 2007

## **1-2 -4 Comment financer les grandes fonctions collectives ?**

Quelle fiscalité pour financer les grandes fonctions collectives et assurer la justice sociale ?

Les choix fiscaux sont des choix de société éminemment politiques. L'impôt nécessite donc de mener un véritable débat public : que finance-t-on collectivement ? Qui contribue ? Comment ? ...

La FSU y participe et mènera une réflexion pour élaborer un projet en matière de fiscalité, fondé sur des orientations et des objectifs à long terme, d'où découlent des propositions plus immédiates et opérationnelles, pour répondre aux besoins sociaux, consolider les solidarités, contribuer au développement et à l'égalité des territoires. Ce projet nécessite de réhabiliter l'impôt comme contrepartie des services rendus par la puissance publique .Il demande à réaffirmer la légitimité du lien entre la fiscalité et le citoyen contribuable sur ma base du principe de 1789 « la contribution est également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés ».

Les grandes fonctions collectives telles que l'éducation sont menacées, pour des raisons idéologiques, et à cause de leur coût. Celui-ci a tendance à augmenter, parce que la qualité des services rendus progresse et en raison de la hausse tendancielle de la demande et de la consommation de services. Les recettes fiscales doivent donc permettre de financer ces budgets publics.

Dans le contexte d'une concurrence renforcée par la mondialisation et la course au dumping fiscal, le risque est alors que l'impôt soit prélevé uniquement sur les facteurs de production qui ne peuvent pas être délocalisés, au mépris de la justice sociale et de l'emploi.

La redistribution des richesses passe par une transformation profonde du système fiscal.

### **1-2-4-1 Pour un impôt plus juste, plus efficace**

L'IRPP est le seul impôt progressif. Au niveau des recettes, il est le principal instrument de redistribution, mais sa part est constamment réduite.

Pour commencer, il faut revenir sur les baisses d'impôt consenties ces dernières années, qui ne profitent qu'aux plus aisés, sans entraîner la croissance promise. Ces baisses concernent le barème de l'impôt, la diminution du nombre de tranches, mais surtout les possibilités de déduction ou d'exonération (pour l'emploi d'un salarié à domicile, par exemple), qui ont été élargies au bénéficiaire principal des plus riches. Les aménagements apportés aux droits de succession, permettent de transmettre des centaines de milliers d'euros sans acquitter le moindre impôt, limitent les possibilités des politiques redistributives. Au contraire, il faut repenser les droits de succession pour favoriser la redistribution.

Loin de réduire le nombre et l'importance des niches fiscales, comme il s'y était engagé, le gouvernement en a créé de nouvelles. La FSU demande la suppression de ces niches fiscales.

Le « bouclier fiscal » doit aussi être supprimé : ce plafond d'impôt a pour effet de supprimer la progressivité de l'impôt au-delà d'un certain niveau de revenu ou de richesse. Il est également nécessaire de lutter afin que disparaissent les paradis fiscaux, qui n'existent que grâce au laxisme bienveillant des grands pays développés. De même il faut lutter contre la fraude fiscale, souvent réalisée par des manipulations de TVA. Il faut revenir également sur l'imposition séparée, (notamment par l'intermédiaire de prélèvements libératoires, des revenus de la propriété), qui a pour effet de réduire l'imposition du capital ? C'est d'autant plus justifié que le partage des revenus n'a cessé de s'infléchir au profit du capital depuis un quart de siècle.

Ces réformes amélioreraient la justice sociale, et contribueraient à rendre l'impôt plus efficace. Un autre chantier concerne la fiscalité locale. Les inégalités entre collectivités locales sont extrêmes et la péréquation échoue à les réduire. Quels indicateurs utiliser pour la rendre plus efficace (base fiscale par habitant, proportion de riches, ...) ? Les bases des impôts locaux sont injustes et n'ont pas été réformées, depuis des décennies : il serait nécessaire de réviser la valeur locative foncière.



Il serait souhaitable d'en élargir l'assiette et de l'asseoir sur la totalité de la valeur ajoutée. Il faut asseoir la taxe d'habitation sur la capacité contributive des ménages. Ce serait un changement important et juste. De même, les bases de la taxe professionnelle doivent être revues, mais certainement pas dans le sens de la réforme en cours. Enfin, des marges d'augmentation de l'impôt sur les sociétés existent. Il faut les utiliser. Une harmonisation au niveau européen est nécessaire

#### **1-2-4-2 La fiscalité indirecte**

La priorité est de travailler à une diminution importante de la fiscalité indirecte, particulièrement la TVA, et de renforcer parallèlement la progressivité de la fiscalité directe. La fiscalité indirecte (TVA, droits sur les carburants, les tabacs et alcools) est un peu plus lourde en France que la moyenne européenne. Les impôts indirects accroissent les inégalités, car ils portent sur la consommation, qui représente une part du revenu d'autant plus forte que ce dernier est faible. Pour la FSU, la TVA "sociale" conduirait à un nouvel allègement des cotisations sociales patronales tout en frappant davantage encore les ménages les plus modestes. Ce nouveau projet libéral est inacceptable.

Il faut augmenter les taxes indirectes sur certains produits nuisibles, comme par exemple les automobiles très polluantes, mais aller vers la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité, et les biens culturels.

#### **1-2-4-3 Quel cadre fiscal européen ?**

Avec la liberté de déplacements des capitaux, la concurrence fiscale s'est instaurée à l'échelle internationale, particulièrement dans l'espace européen. La question de la compétition fiscale entre pays européens prend une nouvelle dimension avec l'arrivée des dix nouveaux entrants et les politiques menées par certains pays, comme l'Allemagne. Les Etats membres de l'UE sont confrontés à un choix clair : ou ils poursuivent la compétition fiscale et provoquent la paupérisation des États, ainsi que l'assèchement de la protection sociale, ou ils recherchent l'indispensable harmonisation fiscale. La FSU refuse la mise en concurrence des systèmes fiscaux, il est nécessaire de procéder à une harmonisation des assiettes de l'impôt sur les sociétés, ainsi que de son taux. Malgré quelques avancées, l'harmonisation de la taxation de l'épargne reste à faire.

Le budget européen doit être alimenté par des ressources publiques suffisantes. L'accord intervenu pour le budget 2007-2013, limitant le budget communautaire à peine plus de 1% du PIB, se fait aux dépens des dépenses pour la recherche et l'éducation, des dépenses d'infrastructures. Ne bénéficiant pas de fonds structurels suffisants, les dix nouveaux pays entrants sont incités au dumping fiscal et social. Le budget européen doit être réévalué de façon significative.

### **~~1-Thème 3 : pour des alternatives économiques et sociales~~**

#### **Partie 2 : Vivre ensemble, pour l'égalité des droits**

Le désir de « vivre ensemble », c'est à dire de faire société en faisant reculer les inégalités, est profondément enraciné en France et repose sur les valeurs politiques qui doivent fonder une République laïque et sociale. On peut craindre une situation où les groupes sociaux vivraient dans des mondes séparés et sur des valeurs propres, où les politiques sécuritaires se substitueraient à la cohésion sociale. Cette crainte n'est pas sans fondement. Alors que les classes populaires, fragilisées par le chômage et la précarité, se sentent abandonnées, les classes moyennes éprouvent le sentiment de vivre sous la menace du déclassement. Ces évolutions sont vécues comme des régressions et le sentiment d'impuissance à construire l'avenir s'est répandu. Les jeunes se sentent dans une impasse. A l'opposé, les forces réactionnaires sont à l'offensive, prétendent remodeler la société, et pratiquent ouvertement des politiques inégalitaires. Cependant, le dynamisme des luttes sociales depuis 1995, les mobilisations autour du TCE et la bataille contre le CPE montrent qu'il n'y a

pas de résignation, mais un espoir de construire une autre société. Les émeutes urbaines de novembre 2005 ont montré que non seulement la société était devenue plus inégalitaire, mais que des discriminations s'exercent contre une partie des classes populaires, de plus en plus reléguées dans des quartiers marqués par une ségrégation sociale et ethnique. Cette révolte qui n'a pas pu trouver d'expression organisée et positive, a traduit l'aspiration de ces jeunes à être reconnus comme étant intégrés à part entière dans la République. Par ailleurs, des centaines de milliers de personnes vivent en France sans papiers, dépourvus des droits humains et sociaux les plus élémentaires. Là encore, la résignation n'est pas de mise, depuis Saint-Bernard jusqu'à Cachan, les luttes des sans papiers ont été nombreuses. La mobilisation autour des jeunes sans papiers scolarisés et de leurs parents sans papiers marque un tournant, par sa capacité à mettre en mouvement des milieux divers. La FSU doit contribuer à l'émergence d'une nouvelle image de l'immigration dans l'opinion publique, notamment en valorisant l'apport des migrants. Elle est pleinement engagée dans RESF

La politique sécuritaire et de répression se veut la réponse aux problèmes de la société. C'est une mauvaise réponse. Sans s'attaquer aux causes de la crise sociale, elle organise la surveillance et la répression de certaines populations. Serons-nous plus en sécurité en étant fichés ? Avec le projet de loi contre la délinquance, c'est la même logique qui prévaut, celle qui oublie la personne, ses droits, celle qui pense que le tout sécuritaire va résoudre les problèmes sociaux, celle d'une stigmatisation des jeunes comme délinquants. La FSU se doit de rappeler que la sécurité, droit incontestable pour chacun, ne saurait s'opposer aux libertés, ni au respect de la dignité humaine, pas plus qu'à la liberté d'aller et venir et aux droits de la défense, sans lesquels il n'est pas de véritable sécurité. Toute action à mener contre l'insécurité ne saurait légitimer des mesures de répression. Vivre ensemble, ce sont des droits à défendre pour la liberté et l'égalité de tous les citoyens, de toute la population. La diversité est source de richesse économique et culturelle. L'Histoire le montre, toute société qui se replie est condamnée ! Il s'agit de construire un environnement où l'intérêt particulier rejoint l'intérêt général, de réaffirmer la primauté du politique pour engager des choix collectifs accélérant les processus de reconstruction du lien social. Le cadre de la laïcité permet « le vivre ensemble ». A ce titre, ses principes devraient être réaffirmés et s'appliquer dans tout le pays.

## **2-1 Contre une société d'exclusion, de discrimination**

### **2.1.1 Pour la mixité sociale**

L'espace urbain focalise les tensions de la société urbaine. Agir sur cet espace traduit une volonté politique de ménager des équilibres et de favoriser le vivre ensemble. L'action des pouvoirs publics, doit jouer un rôle décisif dans la lutte contre la constitution de ghettos selon une logique de classes sociales, accentuée par des discriminations selon l'origine nationale. Des populations entières sont stigmatisées et victimes d'une relégation dans des quartiers caractérisés par un chômage massif, l'absence ou l'appauvrissement des services publics, la carence des transports, l'absence de mixité sociale à l'Ecole, l'insuffisance des lieux culturels ou de divertissement, les contrôles aux faciès par la police. A l'inverse, les classes dominantes pratiquent l'entre-soi au sein de quartiers « protégés ». La mixité sociale ne se décrète pas, elle est le produit d'une volonté qui doit être partagée. On ne réalisera pas la mixité sociale par des démolitions d'habitat social lorsqu'elles sont le prétexte d'opérations immobilières, chassant les populations pauvres vers de plus lointaines périphéries. Les conditions de la mixité sociale doivent être créées par une véritable politique d'éducation, de l'emploi, du logement, des transports et par une politique d'équipements, de services dans l'ensemble de l'espace urbain.

### **2.1.2 Droits des étrangers**

#### **Loi CESEDA**

En 2004 selon les chiffres de l'INSEE, les immigrés représentent 8,1% de la population soit 4,9 millions (7,4% en 1990). Les associations estiment que les étrangers en situation irrégulière représentent moins de 1% de la population (entre 200 000 et 400 000). Avec les nombreuses reconduites à la frontière, les interpellations, l'expulsion des squats, le problème des jeunes scolarisés dits « sans papiers », l'immigration est mise au centre des questions de société. Deux ans après la loi dite Sarkozy du 26 novembre 2003 modifiant la législation sur l'immigration et le droit d'asile, le gouvernement a fait à nouveau adopter le 30 juin 2006 une loi modifiant le code d'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. S'inspirant pour partie de la politique européenne, la loi légitime l'immigration dans ses aspects utilitaristes : il s'agit de stopper l'immigration « subie », de promouvoir une immigration « choisie » en désignant surtout comme « immigration subie » l'immigration familiale. La loi s'attaque une fois de plus aux droits et libertés institutionnellement reconnues, à savoir le respect de la vie privée, le droit à mener une vie familiale, la dignité, le droit d'asile, l'intérêt supérieur de l'enfant. La FSU demande l'abrogation de la loi qui prétend trier les « compétences et les talents », les immigrés « rentables », considérés uniquement par leur force de travail en aggravant les conditions de regroupement familial, en réduisant considérablement le nombre des catégories pouvant obtenir de plein droit la seule carte permettant raisonnablement de trouver un emploi stable et un logement, à savoir la carte de résident, en supprimant la possibilité de régularisation après dix ans de séjour en France, en liant la carte de séjour à l'emploi, en sélectionnant les étudiants étrangers dans une approche utilitariste. La FSU dénonce le fichage mis en place récemment contre les militants accompagnant les immigrés dans leurs démarches, notamment en centres de rétention. Elle apporte son soutien aux militants victimes de la répression. La FSU demande la fermeture des centres de rétention, la fin de la double peine, l'accès à la carte de résident, l'abrogation des conditions restrictives imposées au regroupement familial, le caractère suspensif des recours. Elle dénonce les « portails » mis en place aux « frontières » de l'Europe (Maroc – Libye) qui permettent aux pays, aux employeurs de faire leur choix. Elle rappelle que ces milliers de personnes installées en France souvent depuis de nombreuses années concourent à la vie économique, sociale et culturelle du pays. Elle demande le respect véritable du droit d'asile garanti à celui ou celle dont la sécurité dans son pays n'est pas assurée et la liberté de circulation inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La FSU dénonce le traitement fait aux Roms, Manouches ou autres « gens du voyage ». Elle exige leur accueil dans des conditions décentes, conformément aux textes légaux en vigueur. La politique de sédentarisation forcée mise en œuvre par le gouvernement est inacceptable. Pour trouver une solution humaine et juste au drame que vivent les sans papier, la FSU exige la régularisation de tous les sans papier.- C'est une mesure indispensable pour acquérir une situation stable (emploi, logement, éducation...), lutter contre le travail clandestin et le recours à une main d'oeuvre sous payée utilisée à son corps défendant comme outil de déréglementation contre l'ensemble des salariés.

La FSU exige dans le même temps l'abrogation des lois Sarkozy sur l'immigration. Elle exige aussi la redéfinition d'une politique d'immigration qui respecte les intérêts de tous les peuples.

Parallèlement la FSU juge indispensable une politique internationale de co- développement et de paix, en faveur des pays pauvres qui contraignent des millions de personnes de fuir misère, guerre ou violences.

La FSU poursuivra ses engagements dans le cadre le plus unitaire possible et dans le cadre des collectifs, réseaux qui permettent d'élargir les mobilisations et de travailler au plus près du terrain. Dans ce contexte, la FSU continuera de sensibiliser les personnels pour la régularisation des sans papiers, contre les expulsions. Face aux intrusions policières inacceptables pour venir chercher des enfants de sans papiers dans l'Ecole, la FSU encourage les personnels à réagir et à résister. Membre de RESF, la FSU participe à son fonctionnement, à son développement et à ses actions contre l'exclusion des jeunes « sans papiers » et de leurs parents.

**ZOOM : Femmes/Hommes : une égalité encore à conquérir**

Alors qu'il a été conforté par les conquêtes féministes, le syndicalisme a longtemps privilégié l'analyse des inégalités sociales au détriment des inégalités de sexes. Comme l'opinion commune, il a tendance aujourd'hui, tout en prenant mieux en compte cette dimension, à surestimer l'égalité formelle entre femmes et hommes et à sous estimer la persistance des inégalités et les discriminations sexuées. La proclamation du principe d'égalité ne suffit pas à garantir l'égalité réelle entre les sexes. La situation des femmes dans le monde du travail reste marquée par le chômage, la précarité et les temps partiels imposés, des salaires et des retraites inférieurs, un faible espace dans la vie politique et économique, un accès plus difficile aux hautes fonctions. Dans la sphère domestique, la situation est aussi marquée par la persistance d'inégalités et de domination selon des modalités toujours réinventées. Les violences faites aux femmes, comme le montre la dernière enquête ministérielle, nécessitent une politique volontariste pour les combattre. Le sexisme se manifeste par des stéréotypes dans la famille, l'école, la publicité, les médias, utilisation sexuée de la langue française. Des efforts colossaux restent donc à accomplir pour réduire l'écart entre le droit et le fait, dans l'éducation, à la maison, à l'école, dans l'emploi et dans les métiers. Ainsi faute d'y avoir suffisamment réfléchi, l'introduction de la mixité scolaire il y a 40 ans n'a pas produit les effets escomptés. Les choix sexués selon les filières (95% de filles en tertiaire et 5% dans l'industriel) et les disciplines (scientifiques et techniques pour les garçons et littéraire pour les filles) reste la norme. Aussi devons-nous reconnaître la dimension sexuée de cette orientation générée par les préjugés et les représentations attribués aux disciplines et aux métiers afin de pouvoir agir contre la perpétuation de ces stéréotypes sexistes. Une éducation anti-sexiste permet de se construire en dehors des représentations de genre. Cela doit être une dimension de la formation professionnelle des personnels de l'éducation. La lutte contre le sexisme fait partie des tâches d'un syndicalisme qui oeuvre pour la transformation sociale.

En ce qui concerne la carrière et la retraite des femmes, le compte n'y est pas non plus. Malgré des avancées, le déroulement de carrières des femmes est à toujours moins rapide que celui des hommes. En effet, depuis plusieurs décennies, diverses mesures incitatives ont poussé les femmes aux congés et temps partiels parentaux, ou pour suivre leur conjoint, amputant d'autant leur carrière. De ce fait, le montant de la retraite des femmes est inévitablement inférieur. La FSU doit demander des études précises et exiger les mesures compensatoires qui en découlent. Le recrutement par concours dans les fonctions publiques est un point d'appui essentiel des qualifications et de l'égalité. Mais cela ne suffit pas à compenser les inégalités et discriminations dont sont victimes les femmes. C'est oublier la structuration de la société définie par la division sexuelle du travail productif et reproductif entre les sexes : les arrêts, les temps partiels, les promotions fondées sur la disponibilité, la notation, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur des critères transparents et objectifs, .. pénalisent d'abord les carrières des femmes, et la réforme de la gestion des personnels risque encore de les aggraver. Certes l'écart entre les positions masculines et féminines s'est forcément réduit. Des bastions masculins sont tombés. Les femmes ont acquis la capacité de décider de leur vie individuellement et socialement. Toutefois même si la division du travail entre les femmes et les hommes contribue à expliquer la permanence des inégalités de sexe, elle ne s'y réduit évidemment pas. Le poids du patriarcat dans l'histoire, dans nos institutions et nos représentations est sans conteste plus décisif. L'égalité est sans cesse proclamée mais les chiffres témoignent sans cesse du contraire : les femmes touchent des salaires et des pensions un tiers inférieur aux hommes—La réforme des retraites qui pénalise les carrières courtes et supprime les mécanismes compensateurs (bonifications pour enfant,...) a touché les femmes de plein fouet.—C'est pourquoi nous la condamnons. Le travail parental, mais aussi l'aide aux ascendants âgés, incombant encore aujourd'hui quasi-exclusivement aux femmes, il appartient aussi à notre syndicat non seulement de réclamer une réflexion sur cet état de fait et sur les moyens à mettre en oeuvre pour y remédier, y compris par le questionnement de l'inégalité du travail domestique et les assignations sexuelles issues de la définition sociale de la parentalité. Les mères – et pères – doivent pouvoir articuler vie syndicale et professionnelle et vie familiale.

Sur toutes ces questions la FSU exige la mise en oeuvre de politiques publiques. La présence militante des femmes dans les syndicats, leur efficacité, seront d'autant plus fortes que nous lutterons

*avec la fédération pour une transformation de la société en refusant de laisser aux femmes l'essentiel des tâches familiales quotidiennes (enfants mais aussi parents ou proches qui abordent le grand âge). Le taux de syndicalisation des femmes dans notre fédération est élevé. La place des femmes dans les délibératifs et exécutifs est souvent trop limitée, voire dans certains cas plus qu'insuffisante.*

*En conséquence, le syndicat doit assurer l'implication des femmes, à tous les niveaux de responsabilités. Les moyens existent : prise de parole hommes/femmes équilibrée, décharges, formation syndicale, défraiement, horaires des réunions adaptés avec prise en charge d'une partie du système de garde des enfants si nécessaire, modifications statutaires, alternance dès que nous avons des nombres pairs y compris sur les suppléant-e-s, délégations diverses mixtes...*

### **2.1.3 Harcèlement moral et sexuel**

#### **2.1.3.1 Harcèlement moral**

La violence au travail est une réalité : dans son rapport en 1999, déjà, sur les violences au travail, le BIT faisait du harcèlement moral une des causes essentielles de violence au travail venant juste après le harcèlement sexuel. Plusieurs enquêtes et études ont permis, dans la dernière période, de mettre en évidence deux choses fondamentales :

- d'abord, que la souffrance vécue par un nombre non négligeable de salariés existe réellement et qu'elle est la conséquence d'actes à leur encontre qui portent un nom - le harcèlement moral au travail ;
- ensuite que ceci a des conséquences extrêmement graves sur leur santé, pouvant aller jusqu'à mettre leur vie en danger.

Par violence au travail, on comprend toute situation où une personne est persécutée, menacée ou agressée psychologiquement ou physiquement au travail. Elle peut prendre différentes formes : entre collègues, dans un rapport hiérarchique (ascendant ou descendant). Elle se traduit principalement par des comportements d'agression physique ou verbale (injures, insultes, brimades...). Il n'est pas nouveau que les "pouvoirs" hiérarchiques fassent peser sur leurs subordonnés une pression psychologique visant à les dévaloriser en portant atteinte à la personne en tant que telle (sa personnalité, sa dignité ou son intégrité physique ou psychique), en mettant en péril l'emploi de cette personne, en créant un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Ce qui l'est, en revanche, c'est l'ampleur que prend aujourd'hui le harcèlement. Il faut donc en conclure que le harcèlement moral ne peut plus être considéré aujourd'hui simplement comme le résultat d'un comportement individuel, mais s'apparente de plus en plus, dans certaines entreprises ou administrations, à un mode de gestion des personnels. Le développement du travail précaire, de l'intérim, des phénomènes d'externalisation et de sous-traitance, qui viennent fragiliser le contrat de travail, le climat de compétitivité rendent aussi les salariés plus vulnérables aux pressions de la hiérarchie. Il faut déterminer les motivations qui sous-tendent ces actes en milieu de travail à l'égard d'autrui pour construire une véritable stratégie de prévention et de protection de la santé des salariés. Malgré l'adoption de la loi de janvier 2002, la reconnaissance du harcèlement moral apparaît difficile, le passage à la réparation et à la prévention des dommages et préjudices subis l'est encore davantage. La FSU demande une meilleure information des salariés et une application réelle de la législation qui régit actuellement le harcèlement moral. Elle entend travailler à la transformation des relations de travail.

#### **2.1.3.2 Harcèlement sexuel**

L'abus d'autorité en matière sexuelle peut prendre des formes très diverses. : promesses, chantage à la promotion, octroi d'avantages, menaces de représailles, contraintes... Le harcèlement ne s'inscrit pas toujours dans la seule relation de pouvoir et peut être le fait d'un collègue de travail. C'est ce

drame que vivent de nombreuses victimes presque exclusivement féminines, déjà durement frappées par les discriminations sexistes. Les dévalorisations implicites ou explicites à caractère sexiste au travail sont inacceptables, le harcèlement sexuel au travail doit être farouchement combattu

## **2.1.4 Racisme, homophobie**

### **2.1.4.1 Combattre les discriminations racistes**

Les comportements et propos racistes, la xénophobie sont toujours fort présents dans la société française. Le mépris, les paroles de haine, les amalgames sont inacceptables. La FSU appelle à une action éducative pour montrer aux jeunes en quoi le racisme et la xénophobie sont intolérables. Dans ce cadre, elle participe pleinement à « la semaine contre le racisme et l'antisémitisme ». Elle continuera de lutter contre les idées d'extrême droite. Il y a une très grande impunité en France vis à vis des actes racistes de discrimination dans l'accès au logement, à l'emploi, et à certains lieux de divertissement (discothèques). La FSU considère que la création de la HALDE est un début de prise en compte... Elle soutient les pratiques anti-discriminatoires comme le testing. Elle estime qu'il faut une application rigoureuse de l'arsenal juridique existant.

### **2.1.4.2 Combattre les discriminations homophobes et transphobes**

La FSU a pris une part active dans le combat contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, particulièrement dans le champ éducatif. Elle a largement contribué à la mise en place d'une intersyndicale sur ce thème et participe très activement à son fonctionnement. Elle défend les personnels victimes d'homophobie et considère que ce combat est pleinement syndical. Au côté des associations, elle combat la répression dont sont encore victimes, dans de nombreux pays, les lesbiennes, les homosexuels et les transsexuel-le-s. De même, elle refuse les inégalités dont sont victimes les homosexuels et les lesbiennes en matière de conjugalité et de parentalité, inégalités qui ont des conséquences graves sur la vie des couples homosexuels et des familles homoparentales. Elle revendique donc l'égalité complète dans l'accès à toute forme maritale (mariage, PACS, vie maritale, concubinage,...) -conséquences fiscales importantes- et dans l'accès à l'adoption (reconnaissance du statut du beau-parent, droit à l'adoption quelle que soit l'orientation sexuelle du demandeur, accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de lesbiennes).

En matière d'éducation, elle déplore le double langage de l'institution scolaire qui reconnaît la nécessité du combat contre toutes les discriminations mais refuse aux associations compétentes dans la lutte contre les LGBTphobies la qualité d'association complémentaire de l'enseignement public. Elle demande que l'affichage des numéros de lignes d'écoute soient effectifs dans tous les établissements et que leur règlement intérieur inclue systématiquement la lutte contre toutes les discriminations, y compris celles liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Elle réclame la dépsychiatisation et la reconnaissance de la transexualité, et revendique un accès facilité aux documents administratifs faisant mention du changement d'identité sexuelle, sans que l'ancienne identité soit mentionnée. Elle souhaite que les personnes qui ne veulent pas subir l'opération chirurgicale de changement de sexe puissent tout de même accéder au changement d'identité.

## **2.1.5 Les droits des personnes handicapées**

Depuis plusieurs années, les personnes handicapées réclamaient une révision de la loi de 1975, afin de permettre l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière des personnes en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 a permis de réelles avancées sur le plan des principes, mais leur mise en oeuvre se heurte à l'insuffisance et aux inégalités des financements.

Le droit à compensation a été reconnu .La loi instaure une garantie de ressources atteignant 80 % pour les personnes dans l'incapacité de travailler, cependant des conditions restrictives en limitent la portée ; le droit à une retraite à taux plein pour les personnes handicapées est dû si elles ont cotisé 120 trimestres. Les transports en commun, immeubles d'habitation et lieux recevant du public devront être accessibles aux personnes handicapées mais un délai de 10 ans est prévu et sans incitation, ni aides, il est à craindre que l'accessibilité soit réduite à ces aspects là et que l'accessibilité généralisée soit encore retardée.

Les enfants et adolescents handicapés sont inscrits de droit dans l'école de leur quartier de résidence où en fonction du handicap une équipe pluridisciplinaire peut décider en concertation avec la famille ou l'enfant de l'élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation. Actuellement, les moyens pour l'accompagnement et les soins demeurent insuffisants ce qui est un grave frein à leur scolarisation. Les sanctions financières sont aggravées pour les entreprises qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées, et, sur un principe similaire, un Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique a été créé. Mais le droit au travail reste un problème majeur pour les personnes en situation de handicap, dont 30 % sont au chômage.

La FSU, ses syndicats sont engagés dans un travail régulier et en concertation avec toutes celles et ceux qui oeuvrent pour faire progresser les droits de la personne handicapée. Récemment, elle a intégré le conseil national consultatif pour les personnes handicapées (CNCPH). Elle demande, au niveau départemental, à entrer dans les CDCPH pour faire vivre, à tous les niveaux, le principe de non discrimination

#### **2.1.6. La place des personnes âgées dans la société**

L'allongement de l'espérance de vie, les données nouvelles liées au vieillissement, le nombre croissant de personnes retraitées et/ou âgées, modifient sensiblement les repères.. Aujourd'hui, 15% des habitants de l'Union Européenne ont au moins 65 ans. Ce phénomène va s'accroître.

La plupart des nouveaux retraités vivent aujourd'hui plus longtemps, ils sont plus longtemps en bonne santé et continuent à prendre leur place dans l'espace social. Ces retraités s'inscrivent dans le présent, même s'ils sont aussi porteurs de mémoire. Certains d'entre eux, co-animateurs d'associations, à des titres très divers, élus municipaux à plus de 50% des élus en France, chercheurs divers, participent à la vie sociale.

Ils ont un rôle à jouer dans le lien intergénérationnel. Ils doivent aussi faire l'objet d'une politique de prévention structurée. Permettre à chacun-e de bien vivre sa retraite nécessite une volonté politique. Les syndicats doivent mieux prendre en compte cette réalité. Les retraités connaissent de nombreuses inégalités liées aux ressources personnelles ou familiales, à la différence des conditions de vie, aux problèmes de la santé, aux conditions d'accès aux soins, à un logement décent, aux maltraitements qu'il faut prévenir et sanctionner, à une fin de vie à domicile ou en établissement dans des conditions décentes.

La prise en compte de la dépendance ne peut s'exercer aussi que dans la reconnaissance de l'identité de la personne vieillissante, même en fin de vie, avec ses aspirations, ses attentes. Il faut préserver de bonnes conditions de vie tant à domicile qu'en institution. C'est une responsabilité syndicale. Le CNRPA (Comité national des retraités et personnes âgées) est désormais consulté sur tout projet ministériel concernant les personnes âgées. Les CODERPA doivent être mis en place dans tous les départements et il faut veiller à la réalisation et au financement du schéma gérontologique. Les organisations de retraités y sont représentés. La FSU doit y prendre toute sa place.

Il y a urgence dans le service public à recruter des professionnels qualifiés et en nombre suffisant dans tous les métiers de la santé, du social, et de l'accompagnement ; et à créer de nouveaux métiers lorsque les besoins identifiés ne correspondent pas aux compétences des professions déjà existantes.

### **2.1.7 Mourir dans la dignité : c'est un droit**

La FSU demande un débat national sur le droit à mourir dans la dignité, à définir sa fin de vie, ce qui suppose un accès à des soins palliatifs et qui peut impliquer dans des situations exceptionnelles, une aide à mourir strictement encadrée.

### **2-2 Droit d'accès à la culture/aux cultures**

La pluralité des cultures doit être une évidence. Les cultures sont différentes : elles le sont les unes par rapport aux autres, ni supérieures ni inférieures, contrairement aux assertions du racisme. Dans ce cadre il faut reconnaître les langues et cultures régionales à travers une politique volontariste en termes législatifs et de moyens. Aucune culture n'est jamais une totalité complètement isolée ni sans contact avec les autres. Les phénomènes culturels ne sont pas intelligibles en dehors de la réalité sociale dans laquelle ils s'inscrivent.

Le droit à la culture est un droit fondamental. Il s'accompagne de la conviction qu'un service public d'Etat ou de collectivités (selon le niveau de pertinence) et doté de moyens suffisants est indispensable pour y parvenir et contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales. Cette notion de service public s'oppose à la conception consumériste de la culture. Dans le domaine de la culture, le repli de l'Etat se manifeste par une augmentation de la part accordée aux valeurs de l'économie libérale et par l'affaiblissement de tous les modes de redistribution ou de répartition, ainsi qu'en témoigne le combat des intermittents du spectacle.

Il faut garantir ce droit à la création en s'engageant sur l'investissement en faveur de la culture (au moins 1% du budget au ministère de la Culture). Il faut notamment améliorer et garantir le régime des intermittents. La place prépondérante des grands médias, la révolution numérique, la montée irrésistible de l'audiovisuel ou le développement d'internet posent de manière nouvelle la diffusion des oeuvres et leur appropriation. Tout cela provoque la diffusion massive d'une culture de l'écran et sans doute une plus grande individualisation des usagers. Les cultures plus « traditionnelles » (lecture, théâtre, cinéma, danse, musique, musées, sport...) mettent en évidence des pratiques variées. Le développement des pratiques et des activités physiques, sportives, et artistiques représente une manne potentielle importante que le marché investit. Cela engendre des dérives : dopage, tricherie, violence. Pourtant ce secteur d'activités, à travers son histoire, son développement universel, ses spectacles et ses pratiques, est œuvre humaine et représente un champ culturel à part entière. Les enseignants et les éducateurs ont la responsabilité d'agir à l'Ecole par l'EPS et le sport scolaire, et hors de l'Ecole, pour une formation sportive, citoyenne et dans la perspective d'un « autre sport ». La surmédiatisation des grands événements sportifs doit être l'occasion d'exprimer des exigences démocratiques concernant à la fois le contexte politique des pays organisateurs (par exemple les JO de Pékin et la question des droits de l'homme) et la lutte contre toutes les formes de dérives du sport.

On assiste aussi à une hybridation croissante (culture savante, culture populaire / tradition classique, tout culturel) des univers culturels. Cependant, les comportements culturels restent marqués par des inégalités sociales. Au niveau des choix culturels, la participation démocratique de tous doit l'emporter sur la logique marchande. La FSU s'oppose à la politique de marchandisation du patrimoine et dénonce toute tentative de bradage des collections des musées. Elle demande la gratuité de l'accès aux musées et aux bibliothèques pour tous..

La puissance publique doit intervenir dans la diffusion pour en assurer le partage. La réforme de la fiscalité doit permettre de donner des moyens aux collectivités territoriales. Assurer la démocratisation, c'est permettre l'accès de tous à la culture, déjà par l'enseignement artistique à l'école, la réduction des coûts d'entrée dans les lieux culturels, la création de centres de spectacle de proximité et une réelle politique culturelle aussi dans les médias. C'est rétablir les crédits pour l'ouverture du système éducatif sur les milieux artistiques et culturels, notamment tout ce qui relevait



des classes APAC, classes patrimoines, crédits d'actions culturelles, et pour assurer les besoins culturels dans l'enseignement supérieur. . Démocratiser l'accès à la culture, c'est aussi considérer le public comme un acteur indispensable dans la construction du sens des oeuvres d'art et non comme un consommateur d'un bien économique. Il s'agit de transformer la culture de masse, fabriquée, standardisée en une véritable culture attractive, diverse, « la culture élitaire pour tous ».

La FSU s'est opposée à la loi DADVSI (sur le droit d'auteur) car elle ne respecte pas le nécessaire équilibre entre le respect du droit des auteurs et celui du droit pour tous d'accéder à la culture et à la connaissance. Elle privilégie de façon unilatérale les intérêts de certains lobbies économiques. Cette loi fait également peser une menace sur les libertés et la protection de la vie privée en légitimant la présence de verrous espions dans les fichiers numériques. La FSU demande son abrogation. Les nouvelles pratiques culturelles, fondées sur le partage et l'interactivité, permises par les nouvelles technologies, doivent pouvoir se développer, ce qui implique un large débat démocratique pour trouver un modèle économique qui, tout en respectant les droits des auteurs et des artistes, soit tourné vers l'avenir. La FSU estime que la reconnaissance d'une exception pédagogique est un signe positif, mais regrette qu'elle ne s'applique pas avant 2009. La non reconnaissance du principe d'interopérabilité est une négation des droits des consommateurs et porte atteinte au développement des logiciels libres.

La tendance qui se dessine actuellement d'une migration d'un grand nombre d'institutions par l'utilisation systématique de logiciels libres est porteuse d'espoirs. Il serait dommageable que l'Éducation Nationale reste sur le bord du chemin. Et pourtant, les conséquences de la décentralisation sont de nature à autoriser un grand nombre de dérapages du fait de l'absence d'un réel pilotage national. L'enjeu final est bien d'empêcher la privatisation des systèmes d'information et de communication. La défense du service public de l'Éducation passe nécessairement :

- par la lutte contre la main-mise des systèmes propriétaires sur les outils de fonctionnement et de transmission de l'information;
- par le recours systématique des logiciels libres aussi bien dans l'administration que dans les moyens d'enseignement.

### **2.3 Contre les politiques sécuritaires : pour le respect des droits et des libertés**

L'accentuation des politiques répressives est fréquemment justifiée par les gouvernements par la nécessité de garantir la sécurité et la paix civile. En fait ces logiques répressives sont destinées à faire taire les forces et les aspirations à plus de justice économique et sociale. Car, aujourd'hui, plus de 9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. Or en lieu et place de réponses sociales ambitieuses, c'est la pénalisation de la pauvreté qui est prônée et l'Etat pénal se substitue de plus en plus à l'Etat social.

Pour nous le respect des droits, c'est faire en sorte que tous les droits : logement, travail, santé, éducation, soient garantis à tous. Les questions de la justice et de la police ne peuvent s'envisager qu'à partir de la justice économique et sociale. La justice devrait être égale pour tous. La FSU dénonce un affaiblissement des droits de la défense, une justice expéditive, une attaque sans précédent contre la justice des mineurs, une surpopulation carcérale avec dégradation des conditions de vie dans les prisons, la répression des militants associatifs, syndicaux et du mouvement social. L'indépendance de la justice est menacée par l'ingérence du ministère de l'intérieur et par les pressions politiques. La loi sur la prévention contre la délinquance met en place un dispositif de contrôle social, de maillage serré de la population en appelant à la délation des familles en difficulté et en s'appuyant sur le maire qui voit ses pouvoirs accrus notamment dans le domaine des sanctions .et d'accès à la vie privée de ses administrés. Elle remet en cause le secret professionnel. Les métiers de l'éducation (enseignants, assistants sociaux, chefs d'établissement...) et ceux du domaine médico-socio-éducatif, appelés à signaler les jeunes considérés comme potentiellement délinquants (signalement de l'absentéisme, rapport Benisti, INSERM...) sont ainsi dénaturés. C'est un texte centré sur le répressif, qui touche plusieurs domaines de la vie quotidienne. Il fait l'amalgame entre pauvreté

et délinquance, jeunesse et violence et voit toute personne confrontée à des difficultés sociales, sanitaires ou de santé mentale, comme un délinquant potentiel. Cette loi dessine un projet de société qui rompt totalement avec les principes de solidarité et qui rend l'individu responsable de ses difficultés. La FSU en demande l'abrogation, elle poursuivra son engagement contre cette loi, notamment dans le cadre des collectifs unitaires anti-délation.

### **2.3.1 La Protection de l'enfance**

Le projet de loi de prévention de la délinquance renonce à la notion de protection de l'enfant privilégiant l'approche répressive. La loi de 1945 avait donné un cadre juridique à la protection de l'Enfance qui a ensuite été organisée autour de plusieurs services comme la PMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, les services sociaux scolaires. Ces services intervenaient dans le cadre d'une véritable politique de l'enfance, prenant en charge les difficultés des enfants et les traitant en amont pour apporter des solutions et empêcher toute dégradation des situations.

Aujourd'hui de nombreux textes et dispositifs( loi sur la Cohésion sociale, loi sur l'Avenir de l'Ecole et projet de loi sur la Prévention de la délinquance..) mettent à mal l'approche préventive des difficultés de l'enfant. Nous devons réaffirmer qu'un enfant doit avant tout être protégé. C'est un être en construction et il a besoin de temps pour se construire. Il faut lui assurer les meilleures conditions de vie, et veiller à ce que son environnement social et familial Ne subisse pas les effets d'une crise économique et sociale.

Autour de cette idée de protection de l'enfance se sont développés des métiers et des pratiques professionnelles qui ont tous pour but de resituer l'enfant dans son contexte et de considérer d'abord et avant tout l'intérêt de l'enfant. La protection de l'enfance, consiste essentiellement à ce qu'il n'y ait pas de hiatus entre l'intérêt de l'enfant et sa famille, l'intérêt de l'enfant et sa scolarité...

Il faut remettre au premier plan la notion de protection. La prévention ne peut être réduite à la lutte contre la délinquance. La prévention de la maltraitance qui doit rester notre préoccupation essentielle est celle qui vise à protéger le jeune, et non à le considérer comme un délinquant potentiel. La FSU doit revendiquer une véritable politique de protection de l'enfance. La FSU doit réaffirmer que ces services et leurs missions doivent s'inscrire dans les politiques publiques. La FSU réaffirme la nécessité d'équipes pluridisciplinaires dans chaque établissement.

### **2.3.2. Une justice des mineurs spécifique remise en cause, une jeunesse stigmatisée**

En posant comme principe la primauté des mesures éducatives sur les mesures répressives, l'ordonnance de 1945 a instauré un service public d'Etat au sein du ministère de la justice, en charge des jeunes délinquants et a mis fin à leur prise en charge pénitentiaire. Une justice spécifique des mineurs s'est mise en place, soucieuse de resituer les actes de délinquance d'un adolescent dans un contexte social, familial et psychique. La réforme de l'ordonnance de 45 contenue dans la loi de prévention de la délinquance aggrave le dispositif répressif mis en place depuis 2002 par les lois Perben. Avec des mesures issues d'une justice expéditive qui nient l'environnement du jeune et le temps nécessaire à son évolution, cette réforme vise à traiter les mineurs comme des majeurs.

Les jeunes en difficulté qui commettent des délits, viennent en grande majorité de quartiers ou de milieux défavorisés, marqués par le chômage et les discriminations, et l'absence de perspectives d'intégration sociale ne fait que réactiver des vécus de rejet et d'exclusion. Ce qui est proposé aujourd'hui ne fait qu'ajouter de l'exclusion à l'exclusion. La construction de nouvelles prisons pour mineurs consacre d'énormes moyens à l'enfermement au détriment de la prévention et du développement des services éducatifs de la PJJ. Ceux-ci prennent en charge les jeunes, au moyen d'un accompagnement éducatif inscrit dans la durée afin de les aider à se structurer et accéder à l'autonomie. Les orientations sécuritaires instrumentalisent l'action éducative pour les mettre uniquement au service de l'exécution de la peine. Elles vont dans le sens de la relégation et du dressage des jeunes et détournent ainsi le sens de l'action éducative au profit d'un objectif de

maintien de l'ordre. La FSU se bat pour des politiques sociales et anti-discriminatoires ambitieuses, une justice spécifique des mineurs basée sur le droit à l'éducation. Elle revendique que tous les moyens soient dédiés aux services éducatifs de la PJJ pour la mise en oeuvre des mesures éducatives civiles et pénales et se prononce pour l'abrogation des lois Perben I et II et l'arrêt de la construction des EPM (établissements pénitentiaires pour mineurs).

### **2.3.3. Pour une justice pénale respectueuse des droits**

Le service public de la justice doit être accessible à tous, se doit d'être équitable et doit garantir les libertés individuelles à tous les stades de la procédure pénale, de la poursuite à l'exécution des peines.

Les décisions de justice doivent être prises selon les principes suivants : légalité, proportionnalité, individualisation des peines . La procédure pénale a été largement modifiée depuis 2002 avec pour conséquence le renforcement des pouvoirs de la police parfois au détriment des libertés individuelles, et une restriction des droits de la défense. Pour la FSU, la présence de l'avocat doit être renforcée à tous les stades de la procédure pénale. Sa présence doit également être assurée dès la première heure de la garde à vue. Il est nécessaire de réserver la détention provisoire à un usage réellement exceptionnel, en limitant les situations dans lesquelles elle est possible, ainsi que sa durée.

Le droit à un procès équitable est remis en cause par la volonté de « désengorger » les tribunaux : absence de procédure contradictoire, justice expéditive, priorité donnée à l'aveu au détriment de l'examen des preuves (par exemple : procédure de « plaider coupable »).. La FSU s'oppose à toutes les juridictions d'exception attentatoires aux libertés individuelles. Elle s'oppose également aux pôles de compétences des tribunaux créés par la loi Perben II qui conduit à éloigner les détenus de leurs familles. Et donc à distendre les liens familiaux.

Depuis 2002, les lois Perben I et II et la loi de « prévention de la récidive » orientent la politique pénale uniquement sur la répression et fait de l'emprisonnement la sanction omniprésente .Pour la FSU, il faut privilégier les peines alternatives et restrictives de liberté, davantage orientée sur la réparation du dommage causé et sur la réinsertion du condamné. La FSU demande la révision de l'échelle des peines. Il est essentiel aussi que l'aménagement des peines devienne le principe et non l'exception en application de la recommandation européenne sur la libération conditionnelle (2003).

Les conditions de détention ont été dénoncées dans de nombreux rapports. La loi du 15.06.2000 prévoyait l'encellulement individuel, dont la mise en place ne cesse d'être reportée (La FSU revendique l'instauration d'un *numerus clausus*). Le gouvernement a lancé un vaste programme de constructions, qui plus est- sous forme de partenariat public-privé (alors que la recommandation européenne sur le « surpeuplement carcéral » prévoit des mesures d'une autre nature). Il est urgent de sortir enfin les établissements pénitentiaires et les PPSMJ (personnes placées sous mains de justice) « de l'exception juridique » que dénonçait, en 2004, la CNCDH. Il faut donc instaurer un réel contrôle extérieur des prisons. La France doit enfin ratifier le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, qu'elle a signée en 2005. Ce protocole prévoit un système d'inspections régulières des lieux de détention afin de prévenir des pratiques abusives et d'améliorer les conditions de détention.

Le service public pénitentiaire doit favoriser la prévention de la récidive. Les personnes détenues doivent pouvoir bénéficier de l'application du droit du travail, d'un droit à la formation professionnelle, d'un droit de transfert dans un établissement. Les unités de vies familiales doivent être généralisées. La FSU revendique la mise en oeuvre rapide des Règles Pénitentiaires Européennes (adoptées le 11/01/06) sur l'ensemble du territoire national. Dans cet esprit, la FSU militera pour une réelle

application de la suspension de peine pour une personne détenue dont l'état de santé est incompatible avec la détention (loi du 4 mars 2002)

Par ailleurs, le congrès demande le respect des droits des prisonniers basques, français et espagnols, et leur rapprochement familial.

#### **2.3.4 Fichage**

La FSU dénonce la centralisation et l'interaction des fichiers entre les différentes administrations propice à organiser des repérages des populations dites à risques. Elle s'oppose au fichier ELOI qui pénalise la solidarité avec les étrangers. Elle s'oppose à l'organisation du fichage de la société à travers diverses lois, à l'utilisation de la biométrie dans les établissements scolaires qui deviennent ainsi des terrains d'expérience pour habituer les jeunes au contrôle. La mise en place de « Base-élèves » dans le premier degré tout comme celle de SCONET dans le second degré pose un certain nombre de problèmes: constitution d'un fichier centralisé qui fait apparaître la nationalité, la difficulté scolaire et l'absentéisme; accès détaillé et direct au contenu des fichiers sans que les citoyens soient informés de leur contenu et de leur utilisation. La FSU s'inquiète d'une élaboration éventuelle de statistiques. Elle s'oppose à l'organisation du fichage depuis le plus jeune âge. Elle s'oppose également à l'extension du champ du FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) prévu par la loi du 18 mars 2003 sur « la sécurité intérieure ». Créé initialement en 2000 pour les infractions de nature sexuelle, puis étendu en 2001 aux crimes, le FNAEG a été étendu à la quasi-totalité des crimes et délits d'atteintes aux personnes et aux biens (vols, destructions, coups et blessures volontaires...). On assiste ainsi au fichage de quasiment toutes les personnes ayant connu une mise en cause par la police ou la justice. La FSU soutiendra les militants qui refusent un prélèvement ADN dans ce cadre.

#### **2.3.5**

La FSU considère que le droit à la sécurité pour tous les citoyens, quelle que soit l'origine sociale, le lieu d'habitation est un droit fondamental sans lequel les principes républicains, le vivre ensemble ne peuvent fonctionner. De ce point de vue la dérive que le Ministre de l'Intérieur impose aux services de police est inquiétant. La FSU demande que soit mis un terme aux opérations commandos largement médiatisées, que le tout répressif matérialisé par l'omniprésence des « Brigades Anti Criminalité » (dont la FSU demande la suppression) soit remis en cause.

La FSU demande que la priorité soit apportée à une police de proximité, connaissant le terrain sur lequel elle intervient, connue des habitants des quartiers, formée au respect des principes républicains d'égalité.

La FSU exige la suppression du statut de « citoyen volontaire » susceptible de se transformer de fait en milices. Elle refuse toute intervention policière dans les établissements scolaires autre que celle exercée dans le cadre d'une mission de protection des personnes ou des biens. Elle demande dans le cadre de la séparation des pouvoirs qu'une haute autorité indépendante du ministère de l'intérieur puisse être nommée, autorité amenée à se prononcer sur d'éventuels recours de citoyens. Elle demande des moyens pour lutter contre la délinquance financière et contre les atteintes à l'environnement.

#### **2.3.6 Amnistie**

La FSU réclame l'amnistie pour les jeunes :

- pour les jeunes qui ont participé aux actions contre la loi Fillon ou le CPE
- pour ceux qui ont été condamnés, lors des émeutes de 2005, dans le cadre de procédures expéditives, où des amalgames inacceptables ont été opérés
- pour les militants syndicaux et associatifs condamnés lors d'actions liées à leur engagement, condamnés lors du mouvement lycéen,

lors des émeutes de 2005, lors de la lutte anti-CPE et pour les militants syndicaux ou associatifs. La FSU réaffirme sa solidarité et mettra tout en œuvre pour leur défense.

## **Partie 3 : Pour une mondialisation fondée sur les droits. Pour un développement durable et solidaire : un autre monde est possible !**

### **3-1- Rompre avec un système mondial qui engendre pauvreté, inégalités, guerres et catastrophes**

#### **3-1-1**

**La mondialisation libérale actuelle** met en concurrence les peuples, les systèmes sociaux et productifs. Elle se traduit par un élargissement de la pauvreté, un approfondissement des inégalités sociales dans la plupart des sociétés, et des inégalités Nord-Sud à l'exception des économies émergentes comme la Chine. Les droits sociaux sont réduits ou niés, les services publics sont remis en cause et privatisés. L'action des organisations internationales (FMI, BM, OMC) et les politiques des Unions régionales (l'UE, l'ALENA, le ZLEA) sont orientées vers la libéralisation et la marchandisation des activités humaines.

Le modèle de développement impulsé par le capitalisme remet en cause les limites des écosystèmes et met en danger les droits des générations futures. Ce modèle productiviste a engendré l'épuisement de certaines ressources non renouvelables (métaux, combustibles fossiles), des pollutions globales, un renforcement de l'effet de serre modifiant le climat. Les biens communs de l'humanité (les ressources naturelles, le vivant, les connaissances) sont menacées d'appropriation par le biais de brevets et/ou du fait de l'existence de monopoles. Le pillage des ressources naturelles, la marchandisation généralisée des connaissances, le drainage des cerveaux au profit des pôles technologiques des pays du Nord menace le développement des pays du Sud

#### **3-1-2**

**La résistance des peuples** contre ce modèle et la domination impérialiste des pays du Nord sur les pays du Sud s'est renforcée ces dernières années. L'émergence du mouvement altermondialiste et des forums sociaux depuis Seattle et Porto Alegre en est un signe. Un espoir est né autour du slogan « un autre monde est possible ». Le syndicalisme international a commencé à prendre conscience de la nécessité d'opposer la force collective des salariés aux lois de la concurrence. Dans de nombreux pays la révolte contre l'injustice et l'exploitation progresse, même dans un pays où les droits ne sont pas reconnus comme en Chine. En Amérique Latine, des mouvements contre la privatisation de l'eau ou de l'énergie ont été victorieux. La FSU salue le mouvement d'émancipation qui sous-tend les changements politiques intervenus dans période récente en Amérique latine.

Elle exprime sa solidarité avec les luttes pour les droits, notamment avec celles des enseignants et des habitants d'Oaxaca..

Ces luttes revendiquent la satisfaction des besoins essentiels et la reconnaissance des droits fondamentaux, comme les droits à la sécurité et l'autonomie alimentaires, à l'emploi et au revenu dans des conditions décentes, les droits politiques et syndicaux, l'égalité entre les hommes et les femmes, les droits à la protection sociale, à l'éducation et la culture, le droit à un environnement sain et à l'accès aux biens publics mondiaux comme l'eau, l'air,...

#### **3-1-3**

La globalisation économique libérale s'accompagne d'un développement de la guerre. Les zones de conflits augmentent et la population qui y vit approche le milliard. Le mécanisme de « guerre globale et permanente », sous hégémonie des Etats-Unis et avec la marginalisation des Nations-Unies répond tant à des objectifs de domination économique, technologique et géo-stratégique. C'est la

construction d'un nouveau conflit global à partir d'une représentation manichéenne du monde fondée sur l'affirmation fallacieuse et dangereuse d'oppositions irréductibles : Occident/Islam, Bien/Mal, un "conflit de civilisation" qui produit une logique de guerre infinie et une spirale où guerre et terrorisme s'alimentent. Le bilan de l'intervention militaire en Irak est à ce titre édifiant : des dizaines de milliers de morts, et dont la plus grande partie sont des victimes civiles, la mise en place d'un protectorat américain qui se solde par un renforcement des intégrismes et une situation de guerre civile. La population irakienne est plongée dans la pauvreté et les ressources du pays détournées au profit de quelques uns et des pays de la coalition américano-britannique.

La guerre en Palestine et au Liban menée par l'armée israélienne a entraîné de très nombreuses victimes, des destructions considérables; des crimes de guerre ont été commis. Une fois encore le droit international a été bafoué. Les guerres liées au contrôle des ressources et des territoires sont toujours d'actualité. La question du développement n'est pas indépendante de la question du règlement des conflits et de leur prévention. En Afrique, la France porte toujours une lourde responsabilité dans la situation de pauvreté et d'absence de démocratie de la plupart des pays par le soutien, notamment militaire, qu'elle apporte aux régimes dictatoriaux et corrompus. La Françafrique sévit toujours. Les formes de répression, appuyées sur des idéologies sécuritaires, construisent l'intolérance et mettent en danger les libertés publiques et la démocratie.

### **3- 2-Pour un nouvel ordre économique mondial**

#### **3-2-1**

Un nouveau système international doit prendre en compte les deux dimensions essentielles, la construction de la paix et le règlement des conflits, d'une part, le système de relations internationales favorisant la transformation des sociétés dans un sens de liberté et d'égalité, de l'autre. Le droit international ne peut être fondé que sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies et permettre de garantir les droits fondamentaux. : justiciabilité des droits, définition des instances de recours à l'échelle de la mondialisation. Cette évolution a été amorcée par les Nations Unies dans la préparation du Protocole additionnel facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, protocole demandé par la Conférence Mondiale de Vienne sur les Droits de l'Homme, en 1993.

Le Conseil économique et social (EcoSoc) des Nations-Unies doit avoir un rôle majeur dans la définition des politiques de développement, contre les orientations libérales du FMI et de la Banque Mondiale.

#### **3-2-2**

La FSU s'est engagée contre la tentative de l'Union européenne, des Etats- Unis, et de l'OMC, d'imposer, avec le cycle de Doha, un libre-échange généralisé, avec pour les pays du Sud l'ouverture de leurs marchés de produits industriels et de services, et pour les pays du Nord la protection des droits de la propriété intellectuelle. L'opposition des pays du Sud, ainsi que le refus américain et européen de mettre fin à leurs subventions des exportations agricoles ont provoqué l'enlisement provisoire de la négociation. C'est pourquoi les grandes puissances occidentales multiplient les accords bilatéraux, en imposant leurs conditions. La FSU demande un moratoire sur l'AGCS, et l'exclusion de l'éducation, de la santé, de la culture ainsi que celle de l'ensemble des biens communs, de la négociation sur les services.

Les règles du commerce international doivent être subordonnées aux normes environnementales, sociales, sanitaires et culturelles, au respect des droits de l'homme et démocratiques. Le droit à la diversité culturelle doit être reconnu conformément à la Déclaration universelle de l'UNESCO. L'accessibilité des pays du Sud aux médicaments, notamment aux génériques, doit être garanti, l'accord OMC de 2003 sur les génériques anti-Sida doit être revu dans ce sens. Les accords internationaux, notamment commerciaux, doivent être soumis au contrôle parlementaire et au débat citoyen. L'amélioration des normes sociales et écologiques, notamment par un effort d'harmonisation, doit accompagner la croissance des échanges. Les choix d'organisation sociale et de stratégie de

développement, par exemple de protéger l'économie nationale contre l'intégration forcée au marché mondial, doivent rester entre les mains des peuples, ils ne peuvent être dictés par des organisations internationales comme l'OMC, la Banque mondiale ou le FMI.

### **3-2-3 Redistribuer la richesse et financer le développement**

Cela passe par :

- l'annulation sans condition de toutes les dettes publiques des pays du Sud.
- la suppression des paradis fiscaux et des zones de non droit
- un contrôle strict des mouvements de capitaux et par la mise en place de taxes globales (sur les mouvements de capitaux, les ventes d'armes, les transports aériens, écotaxes, ..), dont le produit sera affecté aux pays en développement.
- l'abandon de tous les plans d'ajustement structurel, la mise en place de fonds de développement gérés par les populations.

- L'organisation d'un système de financement international en faveur des pays en développement. Une augmentation de l'aide au développement des pays du Nord pour les pays du Sud est absolument urgente\_nécessaire; toutefois il faut débattre des problèmes que cela pose : les aides des pays du Nord ne doivent être ni conditionnelles, ni être l'occasion d'imposer leur stratégie de développement.

Le développement de coopérations équilibrées est indispensable au plan culturel, scientifique, technologique, autant qu'économique. Ces aides et coopérations appellent concertations larges et accords mutuels.

Il est souhaitable de mettre en place des organes démocratiques de contrôle de cette aide pour s'assurer que les aides parviennent aux populations et ne soient pas détournées par des « élites » locales ou par des chefs de guerre

En matière de pauvreté les « objectifs du Millénaire » fixés à Dakar en 2000 sont insuffisants puisqu'il s'agit de réduire de moitié la très grande pauvreté d'ici 2015. Il faut des financements internationaux à la hauteur des besoins et une évaluation. La FSU interpellera le gouvernement français sur ses engagements.

## **3- 3 Pour la paix, le droit des peuples**

### **3-3-1.**

Il est de la responsabilité de la FSU de condamner toutes les atteintes au droit, aux libres choix des peuples, et les ingérences étrangères qui se font au mépris de ces droits.

### **3-3-2.**

Les nations industrialisées vendent des armes et entretiennent pour leur plus grand profit (stratégique, énergétique ...), les risques de conflits militaires. La FSU réclame un moratoire sur toutes les ventes d'armes.

### **3-3-3**

La FSU condamne l'occupation de la Palestine ou de l'Irak, le soutien par la France, de régime néo-coloniaux, de dictatures à bout de souffle en Afrique. Elle condamne l'intervention unilatérale ou partisane de forces armées étrangères dans les pays souverains et demande leur retrait, notamment en Irak, en Afghanistan et en Tchétchénie. Il faut favoriser et soutenir les solutions qui ouvrent de nouvelles voies de progrès pour les populations.

La FSU condamne totalement les prises de position du président iranien tendant à nier le génocide juif et l'organisation de la conférence négationniste de Téhéran de décembre 2006.

S'il faut combattre tout amalgame entre critique de la politique menée par le gouvernement israélien et antisémitisme, les réflexions ou actes racistes et antisémites ne sauraient être tolérés ou banalisés.

### **3-3-4**

La FSU rappelle son attachement au rétablissement de la paix et de la négociation. Cela passe par la garantie des droits des peuples du Liban, de Palestine et d'Israël à vivre en paix dans des états aux frontières sûres et reconnues. Elle s'associe aux demandes de poursuites pénales et aux demandes d'indemnisations des victimes par l'Etat d'Israël, responsable des dégâts commis avec le déclenchement de la guerre au Liban et en Palestine et aux demandes d'aide de la communauté internationale. La FSU demande que cessent en Cisjordanie et à Gaza les actions militaires et le blocus de fait qu'impose le gouvernement israélien. Elle demande que toutes les colonies de Cisjordanie soient démantelées, les territoires occupés évacués et que le mur d'annexion soit détruit. Elle demande le rétablissement immédiat et sans conditions des aides européennes à l'Autorité Palestinienne ainsi que la tenue d'une conférence internationale pour trouver une issue pacifique à ce conflit.

La FSU demande à la France et à l'Union européenne d'utiliser les moyens de pression à leur disposition et en particulier de suspendre l'accord d'association Israël-UE jusqu'à ce que les colonies israéliennes de Cisjordanie soient démantelées, les territoires occupés évacués et que le mur d'annexion soit détruit.

La FSU condamne les attentats contre les populations civiles israéliennes.

La FSU mettra en oeuvre des projets concrets de coopération, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la culture.

### **3-3-5.**

**En Afrique**, la France doit cesser son soutien multiforme aux dictatures, et retirer ses troupes d'Afrique. La FSU exige une commission d'enquête parlementaire sur les crimes de l'armée française en Afrique. Elle estime nécessaire le développement et une réelle prise en compte des recherches universitaires sur le colonialisme et le néo-colonialisme et condamne les mémoriaux et stèles des nostalgiques des colonies (à commencer par le Mémorial National de l'Outre mer en construction, ). La FSU doit par ailleurs soutenir une réelle démarche de coopération avec les populations sur la base des besoins et de la volonté des peuples d'Afrique.

La FSU participera au sommet citoyen France/Afrique organisé par un collectif d'associations françaises et africaines afin de contester le sommet officiel organisé à Cannes à la mi-février auquel participent de nombreux dictateurs africains qui viennent s'assurer du soutien de la diplomatie française.

### **3-4-**

**Les Nations Unies** sont l'objet d'une immense attente, celle d'une institution qui assurerait la régulation d'un système international, d'une défense possible des droits de tous les peuples et des droits des États les moins influents. Force est de constater que l'ONU se révèle impuissante à empêcher les conflits. Les États ne respectent pas en général leurs engagements et il n'y a pas de sanctions possibles. Elle est souvent ramenée au rôle d'une chambre d'enregistrement au service des grandes puissances occidentales. Le Conseil de sécurité est discrédité par sa pratique du « deux poids, deux mesures » dans le règlement des conflits. Ses cinq membres permanents, disposant du droit de veto, sont les principaux exportateurs d'armes et auteurs de guerre. Les institutions de l'ONU doivent être réformées dans le sens d'un fonctionnement démocratique, de sorte que le droit international s'applique à tous.

## **3-5 Un autre regard sur les migrations**

L'Union européenne, et plus particulièrement le gouvernement français, ont choisi de verrouiller les frontières et de durcir les contrôles. Cette politique est loin d'être dissuasive car les flux de migrations



reposent essentiellement sur les écarts de développement et les déséquilibres démographiques. Par contre, elle alimente de fait l'immigration clandestine. Chaque jour, des images parviennent de ces milliers de femmes et d'hommes qui tentent de fuir la misère, la guerre, le totalitarisme religieux ou politique, le manque d'espoir. Cette population de travailleurs sans droits est exploitée par des entreprises qui représentent une part non négligeable de la production de certains secteurs. La lutte contre les clandestins insécurise de manière permanente les immigrés en situation régulière. Le durcissement des lois fait basculer des immigrés réguliers dans l'illégalité, et transforme des travailleurs en délinquants, susceptibles de remplir prisons et charters.

La migration devient un délit poursuivi à la fois par les pays d'origine et par les pays de destination. En Europe, cette criminalisation de la migration réduit les politiques migratoires à une panoplie militaro-policière au lieu de travailler à une insertion sociale.

La liberté de circulation qui fait pourtant partie des droits fondamentaux reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'est pas respectée. Les déséquilibres économiques et démographiques vont générer de nouveaux flux d'immigration. L'Union européenne, ainsi que le gouvernement français, mènent une politique d'« immigration choisie », qui implique le « pillage des cerveaux » des pays du Sud, et préconisent de lier contrat de travail et titre de séjour, c'est à dire de subordonner davantage le salarié à l'employeur, créant ainsi un risque majeur d'abaissement des normes sociales pour l'ensemble des travailleurs.

La France doit développer un autre regard sur l'immigration : un pays est riche de sa diversité. Elle doit mener une politique qui assure l'égalité des droits pour tous dans tous les domaines et qui garantit véritablement le droit d'asile. La véritable solution est dans un développement économique et social plus équilibré de la planète. Il s'agit de développer une stratégie nationale et européenne de coopération et de co-développement en faveur de ces pays dont les forces vives sont affaiblies par l'émigration.

La FSU exige la redéfinition d'une politique d'immigration qui respecte les intérêts des peuples

### **3- 6 : Développement durable ; protéger l'environnement et les ressources naturelles**

#### **3-6-1.**

Le mode de développement des pays industrialisés, Etats-Unis et Europe en tête menace l'équilibre écologique et la survie de l'homme sur la planète. car il consomme à outrance les ressources naturelles et énergétiques. Les grandes firmes internationales portent une responsabilité importante dans la dégradation de l'environnement. Au plan international, l'administration Bush a pris la grave responsabilité de refuser le protocole de Kyoto, alors que les États-Unis sont le principal responsable de l'émission des gaz à effet de serre, cause essentielle du réchauffement climatique.. Ce modèle de développement est gaspilleur d'énergie, son extension à des pays émergents comme la Chine ou l'Inde provoque des inquiétudes.

Le gouvernement français a accordé des « droits à polluer » de façon laxiste aux industriels et la politique du tout routier contribue fortement à l'effet de serre. Le marché des « droits à polluer » n'est pas un dispositif pertinent, il faut taxer les productions polluantes et subventionner la production et la consommation respectueuses de l'environnement. Une taxe globale au kilomètre parcouru par les produits serait une incitation à réduire les transports de marchandises et à relocaliser les unités de production et activités économiques.

Le mode de croissance capitaliste inégalitaire et productiviste montre ses limites. Il est impossible d'envisager un développement durable sans remettre en cause des modes de vie et de consommation gaspilleurs d'énergie et qui conduisent à la dégradation de l'environnement. Les débats sur la décroissance l'illustrent à leur façon. Pour la FSU, un autre type de développement est nécessaire.

Le succès du commerce équitable et de l'agriculture biologique montre que ce souci est partagé par des fractions croissantes de la population.

La FSU soutient le développement du commerce équitable et des échanges rémunérant de façon juste le travail. Cette préoccupation inclut la prise en compte du profil éthique des entreprises (comptes dans les paradis fiscaux, violation des droits de l'homme, corruption,...).

### **3-6-2-**

Pour la FSU, le développement durable représente la seule voie de développement, pour le présent et l'avenir, à condition qu'elle concilie les dimensions sociale, écologique et économique tout en favorisant la participation des citoyens aux prises de décision. Le développement durable implique des engagements concrets, ce ne peut être une stratégie de communication.

Le principe de précaution doit être réglementé au niveau européen afin de l'harmoniser et le rendre plus efficace. Son application à tous les nouveaux produits devra s'accompagner d'une formation au risque environnemental des salariés des entreprises et d'un contrôle par les services de l'environnement. Le principe de précaution doit permettre de revenir en arrière si le risque a été surestimé ou s'il n'est pas avéré. La FSU pourra être amenée à soutenir des opérations de boycott ciblé d'entreprises. Elle soutient le collectif « De l'éthique sur l'étiquette ».

La FSU est favorable à l'élaboration d'une "charte pour le vivant", La puissance publique (Etat, collectivités territoriales et établissements publics) se doit de montrer l'exemple pour mettre en pratique le développement durable, en particulier dans le domaine des appels d'offres publics qui contiendront des clauses environnementales (par exemple des constructions respectant les principes HQE) et sociales (garantissant le respect des conventions internationales du travail et le droit français).

La FSU fera pression autant que nécessaire, pour que la puissance publique applique ces règles qui sont admises dans le nouveau code des marchés publics depuis mars 2001. La participation des citoyens à la préparation des projets, et notamment pour en limiter les impacts environnementaux, est un progrès pour la démocratie. La concertation n'est pas une remise en cause du pouvoir des élus. Pour rendre cette concertation efficace et féconde, la FSU insiste sur la nécessité d'amplifier les actions d'éducation à l'environnement, de sensibilisation et de participation citoyenne. Conformément à ses missions, les ministères de l'Environnement, de l'Education nationale, et de la Jeunesse et Sports, se doivent de promouvoir une politique d'éducation à l'environnement pour faire partager ses objectifs par le plus grand nombre.

#### **3-6-2-1. Une autre politique des transports**

Les modes de transport qui ont le plus progressé (transport routier et aérien) sont les plus coûteux en énergie et les plus nuisibles en matière d'environnement. Les différents gouvernements n'ont pas réellement infléchi la politique en faveur du routier, a sérieusement réduit ses ambitions en matière d'infrastructures ferroviaires et des transports collectifs urbains, reportant le poids du financement sur les collectivités locales. En privatisant les autoroutes, l'actuel gouvernement s'est privé d'un moyen de financement du transfert vers d'autres modes de transport. Malgré quelques avancées (sécurité des transports maritimes, normes de pollution des véhicules), la Commission européenne s'est surtout préoccupée de libéraliser les transports ferroviaires, aériens et maritimes, renonçant à une politique volontariste de mise en place d'infrastructures et de services publics européens, notamment dans le domaine ferroviaire. La Commission autorise le dumping social dans le transport routier, et l'épisode du transport des déchets toxiques en Côte d'Ivoire montre à quel point la réalité dément les discours : la moitié des déchets européens sont transportés illégalement, et le Sud est la poubelle des pays du Nord.

Il faut découpler dans la mesure du possible les besoins en transports de la croissance économique. Cela passe par une remise en cause du modèle capitaliste actuel (flux tendus, externalisations, globalisation,...) pour privilégier des circuits plus courts production/consommation, par une politique d'aménagement du territoire et de l'espace urbain, par une politique privilégiant les transports en commun.

Il faut réorienter les transports vers les modes les moins consommateurs d'énergie et les moins polluants, et pour cela financer le développement d'infrastructures ferroviaires et fluviales, taxer davantage le transport routier et mettre un terme au dumping social qui en baisse artificiellement les coûts. Il faut financer le développement du fret ferroviaire et impulser une harmonisation européenne. L'Union européenne doit se doter d'une réelle politique des transports passant par des moyens de financement public, l'harmonisation sociale et des taxes, ainsi que celle des infrastructures. L'Union européenne doit prendre des mesures sérieuses pour la sécurité des navires et leur contrôle. La FSU soutient le développement du ferroutage et du « merroulage »

### **3-6-2-2. Eau**

L'eau est un bien fondamental, tous les citoyens doivent pouvoir accéder à une eau de qualité. Le modèle de gestion déléguée à de grands groupes industriels est un facteur de prix élevés par rapport à la régie directe.

Il faut une politique qui préserve en amont la qualité de l'eau en agissant directement sur les sources de pollution (taxer l'agriculture et les entreprises polluantes, arrêt du subventionnement des cultures irriguées, développer l'agriculture biologique,...).

La puissance publique (État, collectivités territoriales et établissements publics) est garante de la protection de la ressource, de sa mise en valeur et de son développement dans le respect des équilibres naturels. Malgré des législations successives, des programmes d'investissements lourds, aujourd'hui grand nombre de régions ont des eaux de surface et des nappes souterraines polluées. La FSU considère que les collectivités locales doivent exercer correctement leurs prérogatives de gestion de l'Eau. La condition en est une exigence de transparence absolue tant au niveau des choix que de la mise en oeuvre de ces choix. La préservation, la gestion des ressources ainsi que la distribution de l'eau doivent relever d'un service public de l'eau.

Le service public de l'eau se compose de plusieurs « étages ». A l'échelon national, l'Etat a la responsabilité de définir la réglementation qui doit aboutir à une gestion équilibrée de la ressource et à un prix harmonisé de l'eau. A l'échelon local, les collectivités locales et territoriales doivent se réapproprier la gestion de l'assainissement et de la distribution. Pour faciliter cette reconquête du bien commun qu'est l'eau, les agences de l'eau peuvent apporter leur aide financière et technique : un transfert des compétences du privé au public est nécessaire.

La FSU dénonce la contradiction entre certaines politiques publiques - en particulier les politiques agricole productiviste et de l'urbanisme - et la politique de l'eau. Elle considère que le projet de loi sur l'eau présenté au Parlement en 2006, ne répond ni aux attentes des citoyens, ni aux exigences de la préservation de la ressource et ne donne pas d'outils suffisants aux services de l'Etat pour mettre en oeuvre la politique de l'eau.

### **3-6-2-3 Énergie**

La priorité doit être donnée aux économies d'énergie dans le domaine des transports, de l'habitat, de l'industrie. Réduire les consommations d'énergie des entreprises, des collectivités, des particuliers, constitue une priorité de la lutte contre le changement climatique. De surcroît, les économies d'énergie permettent d'épargner les ressources épuisables et renforcent la possibilité de sortir du tout nucléaire. Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne ou géothermique, courants marins, hydraulique, biomasse,...) autres alternatives au « tout nucléaire », nécessite une politique volontariste de l'Etat, des collectivités locales, et un effort de recherche conséquent. En plus de l'option « grands équipements », la FSU demande que l'Etat soutienne l'utilisation individuelle des

énergies renouvelables, favorisant ainsi la participation plus grande des citoyens. Le budget recherche et développement de ces énergies nouvelles doit être augmenté.

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, la privatisation d'EDF et de GDF entraînent de graves problèmes (suivi et risques du nucléaire, coût, sécurité d'approvisionnement, sous investissement), bien illustrés dans certains pays, comme les Etats-Unis. C'est pourquoi la FSU demande la création d'un service public de l'énergie autour d'EDF et de GDF, ce qui implique l'abandon des projets de privatisations en cours. Elle s'oppose au démantèlement des monopoles de transport et de distribution de l'énergie, ainsi qu'à la dérégulation des prix de l'énergie qui va en accroître le coût pour les ménages comme c'est déjà le cas pour les entreprises.

La FSU se prononce pour un service public fortement rénové avec des lieux de production décentralisés, capable de développer harmonieusement les différentes sources d'énergies propres.

La politique du tout nucléaire a été décidée sans évaluation de la totalité des coûts, et de son impact à long terme, sans débat démocratique et sans transparence.

Compte tenu des risques, du problème posé par les déchets radioactifs, la FSU confirme l'objectif de «tendre à remplacer le nucléaire » ( congrès FSU Perpignan).

Elle s'engage à débattre du contenu, du calendrier de mise en œuvre de cet objectif.

La FSU demande qu'un débat public transparent et démocratique soit mené sur la politique énergétique française.

### **3-6-2-3 Les politiques agricole et agro-alimentaire**

La Politique agricole commune (PAC), à visée uniquement productiviste, mise en place dans les années 60, a eu pour conséquence non seulement la destruction de l'agriculture paysanne et des emplois qu'elle générait, mais aussi celle de l'économie et de la société paysanne, des paysages ruraux, des milieux naturels et de la ressource en eau.–La réforme de la PAC a proposé aux états européens d'intégrer les objectifs environnementaux pour l'attribution de ses aides aux agriculteurs. Mais les choix effectués par les gouvernements français, sous la pression de la FNSEA, visent à privilégier les grandes exploitations par rapport à l'agriculture paysanne, moins productiviste, et en particulier l'agriculture biologique. La surproduction, pollution (des nappes notamment) et déprise agricole affectent encore largement les espaces ruraux et se traduisent toujours par des coûts économiques, écologiques et sociaux très lourds pour toute la collectivité.

La FSU propose, au contraire, l'aide au développement d'une agriculture durable et des emplois qu'elle génère, intégrant la préservation des écosystèmes et le maintien des paysages naturels et ruraux. Cela implique un changement radical de la politique commerciale, des aides et des primes.

La FSU considère que la sensibilisation du monde agricole aux enjeux agri-environnementaux ne suffit pas pour rebâtir une autre politique agricole, même si la formation aux nouvelles techniques est un facteur important. Il souhaite que l'Etat apporte plus de soutien aux agriculteurs qui pratiquent une agriculture durable, accorde des aides dégressives en fonction de la surface d'exploitation, et contrôle effectivement l'efficacité de toute mesure agri-environnementale.

La FSU réaffirme l'importance du service public de l'agriculture et de l'alimentation, pour garantir cette vision générale de l'agriculture, au profit des citoyens et des consommateurs. La formation dans les établissements publics de l'enseignement agricole, à laquelle il faut attribuer davantage de moyens, est un des outils fondamentaux de réorientation de la politique publique agricole et agro-alimentaire.

### **3-6-2- 4. OGM : appliquer le principe de précaution**

Face aux incertitudes scientifiques et aux questions sur les risques sanitaires soulevées par les OGM, dans le domaine agroalimentaire, la FSU se prononce pour l'adoption immédiate d'un moratoire sur

toutes les cultures et essais d'OGM, pollinisables, en plein champ pour permettre la réalisation d'études sérieuses et approfondies sur les effets cumulés à long terme. La FSU demande que les recherches scientifiques se poursuivent en ce domaine dans le cadre d'un protocole garantissant la sûreté et un contrôle démocratique. Elle se prononce pour l'élaboration d'un projet de loi qui préserverait les systèmes agraires existants, protégerait l'environnement, la biodiversité et les citoyens de la contamination génétique, et permettrait le choix des producteurs et des consommateurs à produire et à consommer sans OGM. En outre, l'importation de semences OGM vers les pays en voie de développement, risque de réduire leur souveraineté alimentaire. Toute contamination, de quelque origine que ce soit, va à l'encontre du droit de chaque agriculteur à produire sans OGM, et doit être sanctionnée et indemnisée.

La FSU demande la traçabilité et l'étiquetage de façon transparente des viandes et dérivés (œufs, laits, fromages...) issus d'animaux nourris à partir d'aliments contenant des OGM

Il importe de bien distinguer les problèmes graves posés par les OGM agro-alimentaires expérimentés et produits en plein air, d'une part, et les risques maîtrisés que présentent les OGM pharmaceutiques en milieu confiné, lesquels apportent des bienfaits que nul ne conteste.

La FSU condamne les tentatives des lobbies semenciers de s'approprier le capital génétique des plantes à des fins mercantiles. Il est nécessaire de veiller au maintien d'une véritable réserve génétique, comprenant toutes les espèces végétales et animales, qu'elles suscitent ou non des intérêts économiques.

La FSU s'inquiète des modifications artificielles du génome à des fins alimentaires et surtout commerciales; elle s'oppose à la brevetabilité du vivant. La culture d'OGM pose un problème de société et justifie qu'un débat public citoyen soit organisé. La FSU soutient les lanceurs d'alerte scientifique citoyens qui prennent des risques pour informer la société sur les dangers sanitaires et environnementaux.

De nombreuses actions, dont celles des faucheurs volontaires, s'inscrivent dans ces objectifs.

### **3-6-2-5. La politique de protection des espaces, des espèces et des milieux**

La FSU rappelle que les espaces naturels, les espèces sauvages, les paysages, la diversité, qui constituent des équilibres biologiques fragiles, font partie de notre patrimoine commun. Déclarées d'intérêt général depuis 1976, leur préservation et leur gestion constituent une politique environnementale primordiale, dont l'Etat est le garant.

Dans les régions ultra marines, l'absence de remise en cause des privilèges exorbitants des possédants, empêche non seulement un réaménagement des terres et de leurs cultures, mais contribue à l'extension d'une pollution généralisée des espaces naturels. La FSU exige que l'Etat définisse et assume une politique claire de protection des espaces naturels, des paysages remarquables et des espèces, dégagée des lobbies et appliquant à bon escient les directives communautaires, les conventions internationales et les réglementations en vigueur. A cet effet, des moyens appropriés devront être dégagés, équivalents à ceux consacrés à la lutte contre les pollutions ou les risques.

La politique forestière doit s'orienter vers une gestion sylvicole durable prenant en compte tous ses aspects (écologique, économique, sociale) Le littoral continue d'être soumis à de multiples pressions menaçant des milieux fragiles. La FSU réclame un renforcement de la politique de sauvegarde du littoral ; ce qui implique une meilleure coordination entre les différentes administrations oeuvrant sur cet espace. Un accroissement et un rapprochement des moyens et des corps des personnels de surveillance des espaces, des espèces et des milieux naturels sont nécessaires et efficaces.

### **3-6-2-6. La prévention des pollutions et des risques industriels**

L'Etat et des collectivités locales s'illustrent par leur carence vis-à-vis de la prise en compte du risque industriel dans les décisions d'implantation industrielle et d'urbanisation.( cf : AZF).La FSU demande que les réglementations soient strictement appliquées, que la protection des agents chargés de les appliquer soit assurée, et que les moyens de contrôle soient renforcés. La reconquête de la qualité de l'air, la dépollution des sols industriels et agricoles, la reconversion de l'industrie vers des filières compatibles avec l'environnement devraient orienter la politique industrielle. Force est de constater que cette politique n'existe plus, en dehors des financements au titre de l'aménagement du territoire. La FSU dénonce l'absence d'information et de formation, qui caractérise ce secteur. Elle souhaite que les recherches en technologies propres soient renforcées.

### **3-6-2-7. Les crises sanitaires ne sont pas une fatalité**

La propagation des crises sanitaires s'explique pour partie par une libéralisation et une mondialisation sans contrôle des marchés, et par le démantèlement des systèmes sanitaires ou vétérinaires. Elles frappent le plus souvent les populations les plus pauvres. Le rétablissement des contrôles publics, une réelle politique de recherche (en particulier pour les maladies sévissant dans les pays du Sud) et de prévention, offrant à tous un service de santé publique de qualité sont indispensables. Ces crises sanitaires exigent une coopération internationale.

1837

## **Partie 4 : Démocratie, citoyenneté**

### **4-1 Société civile, processus participatifs, nouvelles formes d'engagement**

Actuellement, les institutions politiques sont en crise. L'affaiblissement du pouvoir parlementaire et la présidentialisation, résultant de la Constitution non-démocratique de la Vème république a introduit un débat sur les institutions. La puissance des lobbies économiques, leur prétention à monopoliser l'expertise, leur lien étroit avec le monde des décideurs politiques, la main mise des médias sur le débat public, ont court-circuité la délibération démocratique. Or, l'approfondissement de la démocratie nécessite des réformes institutionnelles radicales qui améliorent la représentativité et la légitimité des élus.

La construction européenne a provoqué le transfert de pouvoirs importants au niveau européen sans que des mécanismes de contrôle démocratique soient mis en place.

La FSU considère que le rejet du TCE lors de deux référendums implique que ce vote soit respecté. Elle s'oppose à toute tentative visant à faire avaliser ce texte par un autre biais. Elle exige que le débat sur les institutions européennes soit mené de façon démocratique et respecte la volonté des peuples. Elle interviendra dans ce débat sur la base de ses revendications pour une autre Europe.

La décentralisation a accru les pouvoirs des collectivités locales dans un contexte où les contre-pouvoirs sont faibles et les marchés publics opaques. Sous l'impulsion des politiques libérales, des pouvoirs importants de régulation ont été transférés à des agences « indépendantes » qui sont amenées à faire des choix politiques en dehors. L'insatisfaction des citoyens touche aussi bien l'Etat, les services publics que des organisations comme les syndicats ou les partis politiques. Chaque individu demande à être reconnu autant citoyen que les autres, et veut être entendu et associé aux décisions.

La période récente a vu l'émergence de nouvelles formes d'engagement, plus conditionnelles et plus ponctuelles. RESF est un exemple de ces mobilisations qui, au-delà des divergences d'opinion et d'horizon, mettent en oeuvre des solidarités. On constate aussi des luttes aussi bien sur le domaine du travail que dans l'ensemble de la société. La question qui se pose est l'articulation entre

mobilisations collectives et démarches individuelles. De nouvelles formes d'action collective, fondée sur le développement de réseaux plus ou moins informels, ont su, en créant de nouveaux espaces démocratiques, inscrire dans le débat public des questions réservées aux experts ou exclues du débat politique et médiatique, et peser sur les décisions.

Cependant, ces nouvelles formes d'action ont leurs limites : difficulté à s'inscrire dans la durée, problèmes de représentativité et de légitimité, de démocratie interne,... Elles sont aussi exposées aux dangers de délégation : exclusion des femmes, concentration des pouvoirs, risque de bureaucratisation ...

Aussi longtemps que nos sociétés ne seront pas parvenues à réduire drastiquement le temps de travail contraint et à réduire significativement la division sociale du travail on n'aura pas aboli toutes formes de délégation et de représentation. Si la question du rapport capital/travail reste donc un enjeu essentiel pour tout mouvement d'émancipation, il est incontestable que pour organiser un front anti libéral, anti-mondialisation libérale il faut prendre en compte qu'il y a une extension du domaine de la lutte. L'évolution des forces sociales en mouvement et les formes que leur action prend pour transformer la société est essentiel. Ainsi l'émergence du mouvement altermondialiste traduit l'adhésion à une action militante pour une cause à la fois globale et multiple, et à des formes d'organisation nouvelles. Ces nouvelles pratiques dans la coordination de l'action collective et de luttes distinctes, émergentes depuis plusieurs décennies dans divers mouvements sociaux, ont au moins partiellement contribué aux mutations économico-sociales de la fin du XXème siècle. Ces pratiques apparaissent tant au travers d'actions directes, par exemple de désobéissance civile, que dans le processus des forums sociaux.

Le mouvement syndical n'a pas ignoré ces évolutions : d'une part, il coopère avec ces réseaux, d'autre part, il prend en compte ce qu'ils apportent quant aux formes de sensibilisation et de mobilisation. Il ne s'agit pas d'opposer entre elles des formes d'organisation et d'action qui s'enrichissent mutuellement (par exemple la recherche du consensus comme forme de prise de décision ,...).

Parfois, lorsque les circonstances l'imposent, lorsque toutes les voies légales ont été utilisées sans succès, la FSU pourra recourir à des formes non violentes de désobéissance civile.

Elle s'engage à soutenir les citoyens et les professionnels qui participent aux actions de désobéissance civile non-violente, dans le respect des valeurs prônées par la FSU : laïcité, responsabilité citoyenne, défense de l'intérêt général (services publics, justice sociale, santé publique, protection de l'environnement, ...), droits fondamentaux,... Le syndicalisme est confronté au débat sur les insuffisances de la démocratie représentative, en particulier dans son champ d'action traditionnel.

La « démocratie participative » doit pouvoir trouver des formes concrètes dans l'activité syndicale. La récupération de la démocratie participative par des institutions, notamment dans les régions, doit faire réfléchir sur ses limites et sur ses rapports avec la démocratie représentative. Il ne suffit pas de créer des assemblées de citoyens auto-désignés ou tirés au sort pour prétendre à une véritable démocratie, surtout quand cette notion de démocratie participative est utilisée contre la démocratie représentative, par l'instrumentalisation de ces citoyens réputés « ordinaires ». Néanmoins, la démocratie participative nécessite une vraie réflexion sur la manière dont les citoyens peuvent être acteurs, contribuer à la décision finale qui reste en dernier ressort aux institutions démocratiquement élues. Le syndicalisme doit également réfléchir à la façon d'encourager des formes de participation à l'activité sociale qui devraient être reconnues et valorisées.

Le syndicalisme doit également entrer dans le débat sur les forums citoyens, qui, dans des formes à trouver, permettraient à tous de débattre de questions monopolisées par les experts et les lobbies, d'en faire un objet de débat profond, permanent et accessible à tous et de peser sur les décisions.

## **4-2 : Société de l'information : concentration des medias; TIC : usage citoyen ; pour des médias pluralistes et indépendants**

C'est une véritable société de la désinformation qui s'est mise en place, qui cherche à conditionner l'opinion, à détourner les salariés de leurs revendications, à leur faire accepter toutes les régressions. Une concentration de grands conglomérats industriels, marchands d'armes ou du BTP, domine le secteur de l'information, écrite ou audiovisuelle, tout en bénéficiant de marchés publics. L'information et les programmes culturels tendent à devenir des marchandises comme les autres, assujettis aux impératifs des diffuseurs et des publicitaires, où l'uniformité et la standardisation se sont imposées. La précarisation croissante des journalistes menace la qualité de l'information et son indépendance, du fait des pressions qu'elle permet.

Le service public de l'audiovisuel pâtit du manque de financement public et ne remplit pas ses missions. Il perd sa spécificité en s'insérant dans la concurrence commerciale. Il subit toujours une certaine forme de tutelle du pouvoir politique. La connivence entre intérêts économiques et pouvoir politique est évidente. Une poignée d'éditorialistes parcourt les chaînes et les journaux pour y défendre la même vision du monde. Une crise de confiance dans les médias s'est installée dans l'opinion, comme l'a montré l'épisode du débat sur le TCE. La presse écrite quotidienne est confrontée à une crise grave, avec les sites en ligne et la presse gratuite. Le pluralisme de l'information, notamment dans les quotidiens régionaux est menacé par l'existence de monopoles. Les restructurations opérées ignorent le rôle des équipes rédactionnelles et le point de vue des lecteurs. La FSU, engagée aux côtés de nombreux syndicats et associations dans l'organisation d'états généraux pour une information et des médias pluralistes, estime que le droit d'informer et d'être informé ne sont plus vraiment garantis. Elle même, ainsi que ses syndicats nationaux, éprouvent des difficultés à accéder aux grands moyens d'information pour y voir exposés leurs points de vue. Des dispositifs anti-concentration doivent être mis en place et les bénéficiaires de marchés publics doivent se voir interdire l'achat de groupes de presse, auxquels un statut spécifique doit être reconnu, et où le rôle des équipes rédactionnelles et des sociétés de lecteurs doit être valorisé. Les aides publiques doivent être augmentées et en partie réorientées vers la presse à but non lucratif, les médias alternatifs, les télévisions et radio associatives, la presse indépendante, l'internet solidaire et non marchand. Le financement public du secteur audiovisuel public doit être suffisant pour l'affranchir de sa dépendance vis-à-vis des recettes publicitaires. Il faut faire une place plus importante aux chaînes éducatives et culturelles. Les institutions de régulation, notamment le CSA, doivent être démocratiques et repensées pour assurer une représentativité réelle et incontestable. La FSU insiste sur la nécessité d'éduquer les futurs citoyens à la lecture et à l'analyse de l'information.

Elle doit s'engager dans le combat pour une presse pluraliste, indépendante et la liberté d'expression.

## **4-3 Le service civique universel**

D'ores et déjà diverses formes de services civils volontaires ont été instituées, dont certaines sont dérogoires au code du travail. La FSU s'opposera à toute tentative de formes de service civique universel, a fortiori obligatoire, comme dispositif dérogoire au code du travail. Le service civique universel ne peut en aucun cas se substituer à de véritables emplois.

## **4.4 : citoyenneté de résidence : droit de vote des résidents étrangers**

La FSU rappelle qu'elle est favorable au droit de vote des étrangers aux élections locales.. Conformément aux indications données par les votes du Congrès, la FSU sera attentive à l'évolution du dossier et poursuivra sa réflexion dans ce domaine. Le droit de vote et l'éligibilité vont de pair. La FSU, qui est partie prenante de Votation Citoyenne, qui organise le vote symbolique des étrangers, continuera à oeuvrer pour la reconnaissance de leur droit de vote.

Elle revendique le rétablissement de la carte de résident et des mesures facilitant l'accès à la nationalité. Elle exige que le droit d'asile soit respecté.



## Motions adoptées par le congrès et intégrées au thème 3

### Soutien à Denis Robert

Denis ROBERT, journaliste indépendant, est aujourd'hui mis en examen pour avoir fait son travail de manière rigoureuse et mis en lumière les activités de blanchiment de la société Clearstream. Il semblerait que l'on cherche, par cet exemple, à décourager ceux qui étudient, pour la dénoncer publiquement, la criminalité économique et financière qui pourrit le monde.

La FSU, réunie en congrès, souscrit à sa démarche et appelle tous ses adhérent-e-s à s'impliquer pleinement dans la campagne en cours et demande l'arrêt des poursuites contre Denis Robert.

### Soutien aux mineurs syndicalistes roumains

La globalisation de l'économie s'accompagne aussi de la répression des droits syndicaux. Il est inacceptable qu'un pays comme la Roumanie, nouvel adhérent de l'Union Européenne, maintienne en prison les mineurs roumains Miron Cozma et ses camarades, condamnés jusqu'à 99 ans de prison pour avoir respecté leur mandat en organisant une manifestation en 1997 contre les privatisations et fermetures de mines. L'un d'entre eux, Ionel Ciontu vient de laisser sa vie en prison en janvier dernier. Nous demandons leur libération.

### Pour la fermeture des centres de rétention

Depuis quelques semaines, les préfets et sous-préfets multiplient les obligations à quitter le territoire et les arrêtés de reconduite à la frontière pour atteindre l'objectif fixé par le ministre de l'Intérieur de 27.000 expulsions en 2007. Ainsi des familles entières sont conduites en centre de rétention, au nombre de 19 en France. Celui de la région du Grand Ouest est installé à Oissel près de Rouen (76). Situé en pleine forêt, il est suffisamment isolé, éloigné et surveillé pour couper les détenu-e-s de leurs soutiens.

Ouvert en 2004, il est passé de 34 à 72 places en deux ans. Le ministre de l'Intérieur était même allé jusqu'à y faire installer tout le matériel nécessaire pour y admettre...les jeunes enfants, par souci humanitaire. Mais en contradiction avec la convention internationale des droits de l'enfant !

Ce gouvernement qui multiplie les rafles, les expulsions de sans-papiers et la répression à l'encontre de ceux et de celles qui s'y opposent, vient de décider de doubler la capacité d'accueil du centre de Oissel.

*Le collectif pour la défense des libertés fondamentales de Rouen et le Réseau Education Sans Frontières de la région, auquel participe activement la FSU76 appelle à un rassemblement pour exiger la fermeture du centre de Oissel, le **samedi 3 février à 15H devant le centre.***

Une action allant dans le même sens est organisée à Rennes le même jour à 15H contre la construction d'un nouveau centre de rétention pour le Grand Ouest, destiné à « désengorger » celui de Oissel.

Le congrès national FSU réuni à Marseille le 1<sup>er</sup> février 2007, appelle à la réussite de ces manifestations, réclame l'arrêt des reconduites à la frontière et la fermeture de tous les centres de rétention administrative.

### Continuer de combattre le projet de loi de prévention de la délinquance

Les 13 et 14 février prochain, l'Assemblée Nationale examinera en seconde lecture le projet de loi sur la prévention de la délinquance.

Depuis plus de trois ans, la FSU s'est largement investie dans le cadre du collectif national unitaire de résistance à la délation (CNU) pour combattre ce projet de loi et l'esprit qui le sous-tend. Cette loi anti-sociale n'a de prévention que son intitulé. En réalité, elle consacre un projet de loi dangereux qui rompt avec tout principe de solidarité. Elle stigmatise comme potentiellement délinquante, toute personne en difficulté sociale et matérielle. Elle érige le fichage de la population comme moyen de contrôle et de surveillance. Elle étend et renforce les mesures répressives et privatives de liberté envers la jeunesse en difficulté et remet en cause la justice des mineurs. Elle développe des mesures d'enfermement dans le domaine de la santé mentale. Elle remet en cause le secret professionnel qui garantit le droit à la confidentialité et au respect de la vie privée. Elle attribue de nouveaux pouvoirs de police et de sanction des maires. Nous sommes tous et toutes concerné-e-s par ce texte qui :

- porte atteinte aux libertés publiques
- dénature nos professions et dévoie nos missions (professions de l'éducation, travailleurs sociaux, agents de l'ANPE, salariés des missions locales et des PAIO, personnels de santé...).

Toutes et tous deviendraient alors instruments d'un système liberticide généralisé.

Si ce texte devait être adopté, et si un recours au Conseil Constitutionnel devait échouer, c'est la FSU avec l'ensemble de ses composantes qui devront :

- continuer de le combattre,
- demander son abrogation,
- encourager la désobéissance en refusant d'appliquer les dispositions contenues dans la loi.

Elle étudiera les conditions de mise en place de cette action de désobéissance civique et professionnelle.

### **Motion de solidarité**

Dans l'après-midi du 2 septembre 2004, au cours d'un contrôle des conditions d'emploi de salariés saisonniers travaillant sur son exploitation agricole située sur la commune de Salsignac (Dordogne), Gérard DUVIAU s'empare de son fusil de chasse et abat successivement à bout portant notre collègue et camarade Sylvie TREMOUILLE, contrôleur du travail à l'ITEPSA (inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole) et Daniel BUFFIERE, contrôleur de la MSA (mutualité sociale agricole).

C'est la première fois dans l'histoire plus que centenaire de l'inspection du travail qu'un agent est assassiné dans l'exercice de ses missions.

Les attaques récurrentes contre la fonction publique et ses agents souvent alimentées par la majorité gouvernementale elle-même, la remise en cause permanente de la réglementation du travail et de la légitimité du contrôle du droit du travail par les organisations patronales, l'absence de soutien franc et déterminé des ministres du travail, de l'agriculture et des transports, vis à vis des corps de contrôle, voire leur collusion avec le MEDEF et la FNSEA, ont contribué à créer un climat qui a aussi rendu possible ces crimes.

Le procès devant la cour d'assises du meurtrier de Sylvie et Daniel doit se tenir à Périgueux du 5 au 9 mars 2007.

Le congrès national de la FSU apporte son soutien aux familles de Sylvie TREMOUILLE et Daniel BUFFIERE. Il assurera notamment une présence significative et solidaire lors du procès.

Il attend de la cour d'assises une condamnation exemplaire de l'assassin, qui permettra de contribuer à la reconnaissance et à la défense des services de contrôles du droit du travail et de leurs agents et par delà, de tous les agents chargés des contrôles (PAC, santé animale...) qu'aucun des ministres de ce gouvernement n'a su leur assurer.

### **Motion Abou Jamal**

Depuis plus de vingt-cinq ans, **Mumia Abou Jamal** est dans le couloir de la mort, condamné pour un crime qu'il n'a pas commis. La FSU exige sa libération ainsi que celle d'un autre prisonnier politique américain, Léonard Peltier.

La FSU demande également la libération :

- des militants d'Action Directe, en prison depuis vingt ans et libérables . Certain-e-s sont gravement malades
- de Georges Ibrahim Abdallah, libérable depuis 1993, en conformité avec la décision du tribunal de Pau.

La FSU exige aussi que le gouvernement français respecte la parole donnée en refusant l'extradition des militant-e-s politiques italiens vivant en France.

### **Motion Ingrid Bettencourt**

Le congrès de la FSU, réuni à Marseille, demande au gouvernement de poursuivre ses efforts et tout mettre en œuvre pour obtenir la libération **d'Ingrid Bettencourt**. La FSU participera aux initiatives décidées dans ce but.